



## SM le Roi adresse un message de remerciements au Président panaméen suite à la décision prise par son pays en relation avec la Cause Nationale première du Royaume

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de remerciements au Président de la République du Panama, SEM José Raúl Mulino Quintero, suite à la décision sage prise par son pays en relation avec la Cause Nationale première du Royaume.

"Je tiens à vous adresser Mes remerciements les plus sincères, suite à la décision sage prise par Votre pays ami, le 21 novembre 2024, en relation avec la Cause Nationale première du Royaume du Maroc", écrit Sa Majesté le Roi.

"Cette décision hautement significative conforte le Maroc dans ses droits légitimes", souligne le Souverain, ajoutant qu'"elle correspond à la légalité internationale, et raisonne avec la dynamique mondiale en cours".

"Je Me réjouis qu'une nouvelle page s'ouvre, ainsi, dans les relations bilatérales entre le Royaume du Maroc et la République du Panama", affirme Sa Majesté le Roi, précisant que "le Royaume est animé d'une volonté authentique de renforcer les liens d'amitié et de coopération avec le Panama, dans tous les domaines, au bénéfice de Nos deux peuples".

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10372

Mercredi 27 Novembre 2024

## L'accès à l'information Pierre angulaire de la démocratie

*Pour le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, l'information est une clé essentielle en vue de garantir l'unité et l'égalité dans des sociétés modernes et diversifiées*



*Les députés ittihadis mettent l'accent sur la nécessité de sensibiliser quant au rejet effectif du phénomène des violences contre les femmes*  
**L'Alliance progressiste réitère son engagement pour la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre**

Pages 2-3



*Nasser Bourita : Rabat attend de l'UE qu'elle prouve son engagement envers le partenariat par les actes et non les paroles*

Page 4



**ENTRETIEN**  
*Moussaoui Ajlaoui : Le comble de l'absurdité, c'est que l'Algérie a deux voix au sein de l'UA, la sienne et celle du polissario qui ne prend jamais le contrepied de son mentor algérien*

Pages 6-7

# Les députés ittihadis mettent l'accent sur la nécessité de sensibiliser quant au rejet effectif du phénomène des violences contre les femmes

## Actualité

*Atika Jebrou : La loi 103-13 n'est que répressive et ne prévoit pas la protection sociale de la femme*



Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de lutte pour l'éradication des violences contre la femme, l'Assemblée générale des Nations unies l'ayant fixée au 25 novembre, le Groupe socialiste-Opinion ittihadie à la Chambre des représentants a manifesté, en

conformité avec ses valeurs sociétales et ses principes humanitaires, une grande proactivité, notamment en portant un brassard symbolisant sa totale solidarité avec les femmes victimes de diverses formes de violences.

A cet égard, la députée parlementaire Atika Jebrou a mis en avant que le Groupe d'opposition usfpiste a toujours été solidaire avec les femmes violentées, en déplorant l'absence de protection active contre ce phénomène qui ne fait que s'exaspérer, « les femmes étant toujours victimes de multiples formes de violence » et en ajoutant que la posture de vulnérabilité vécue par les femmes constitue un obstacle réel contre l'expression et la dénonciation des violences subies. « Quelles que soient les lois, il est nécessaire d'entreprendre une large sensibilisation au sein de la société quant au rejet effectif du phénomène de la violence, qu'il soit verbal, moral ou matériel car face à la prolifération de la violence, nous ne pressentons pas qu'il sera totalement éradiqué », a-t-elle martelé.

La députée, membre du Groupe so-

cialiste-Opinion ittihadie à la Chambre des représentants, a réitéré que la formation parlementaire usfpiste est, en tout état de cause, totalement proactive avec la célébration de la Journée mondiale de lutte contre ledit phénomène qui s'inscrit au milieu de sa position intransigeante en matière de lutte constante contre toutes les formes de violence soulignant que « la lutte contre les violences à l'encontre des femmes commence à trouver écho au sein de la société mais demeure insuffisante car nous avons besoin d'une loi autonome et exclusive car la loi n° 103-13 actuellement en vigueur, se limite seulement à la répression et n'aborde pas la protection et la prévention, condition sine qua non car la femme victime de violence ayant quitté le domicile conjugal ne trouve pas où s'abriter avec ses enfants. Par conséquent, cette loi est seulement répressive, or cette répression se révèle insuffisante en matière d'éradication de ce phénomène », a développé la parlementaire Atika Jebrou.

Rachid Meftah

## Communiqué

# L'Alliance progressiste réitère son engagement pour la lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre

Alors que nous célébrons la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre, l'Alliance progressiste réaffirme son engagement indéfectible à lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le genre. Cette année, nous mettons en lumière les luttes uniques auxquelles sont confrontées les femmes en politique et dans le militantisme, qui sont ciblées de manière disproportionnée par la violence visant à faire taire leur voix et à les exclure de la vie publique.

Nous sommes unis contre toutes les formes de violence visant les femmes dans la vie publique. Du harcèlement en ligne vicieux, y compris les menaces et les campagnes de désinformation, à l'intimidation physique et aux attaques, la violence fondée sur le genre contre les femmes occupant des postes de direction porte atteinte à la démocratie et au progrès social. Il s'agit non seulement d'une violation de leurs droits, mais aussi d'une attaque contre les principes de justice et d'égalité qui sous-tendent les sociétés démocratiques.

Les femmes en politique et dans le militantisme sont confrontées à des abus numériques incessants, notamment des discours de haine, des doxxings et des menaces de violence sexuelle. Ces tactiques en ligne visent à discréditer leur travail et à les exclure du discours public ;

Car dans toutes les régions du monde, les femmes leaders, les journalistes et les militantes sont confrontées au harcèlement physique, aux menaces et même aux tentatives d'assassinat, des

tinés à éroder leur détermination et à limiter leur participation à la gouvernance ;

Car cette violence est systémique et politique, conçue pour maintenir les déséquilibres de pouvoir existants et décourager les femmes d'accéder à des rôles d'influence et de prise de décision ;

Car nous ne pouvons surmonter les raisons structurelles de la violence basée sur le genre qu'en transformant les structures patriarcales en cadres juridiques justes pour le genre. Et pour que cela se produise, des hommes et des femmes partageant les mêmes idées doivent galvaniser les ressources, les données, la force et le soutien dans le long cheminement vers un monde plus égalitaire et plus sûr pour nous tous.

En ce jour important, l'Alliance progressiste réaffirme son engagement à :

Sensibiliser : mettre en lumière les expériences des femmes en politique et dans l'activisme, en veillant à ce que leurs luttes et leur résilience inspirent une action mondiale.

Plaider à obtenir des protections plus solides : faire pression pour des mesures juridiques et institutionnelles complètes pour protéger les femmes leaders et tenir les auteurs de ces actes responsables.

Promouvoir des espaces numériques plus sûrs : Soutenir les initiatives qui régulent les plateformes numériques pour lutter contre le harcèlement en ligne tout en préservant la liberté d'expression.

Autonomiser les survivants : Soutenir les programmes qui fournissent aux survivants de la vio-



lence sexiste les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre leur travail de manière sûre et efficace.

Défendre les droits de l'Homme et le droit international : Protéger les femmes, en particulier dans les régions touchées par la déshumanisation, la guerre, l'occupation, la soumission et le régime autoritaire. Dans ces contextes, les femmes sont exposées à un risque accru de violations et de violences.

Sans une promotion constante des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, la démocratie ne peut exister. Nous appelons les acteurs politiques à veiller à ce que ces protections soient respectées, car elles sont le fondement de la paix, de la justice et de l'égalité.

Nous considérons cette journée comme une

journée de résistance à la violence sexiste et de soutien aux autres militants et politiciens. Nous devons créer un environnement mondial dans lequel les femmes peuvent diriger sans crainte, contribuant pleinement au tissu politique et social de leurs communautés.

Nous exhortons les gouvernements, les partis politiques, la société civile, le secteur privé, en particulier les entreprises technologiques, à prendre des mesures décisives contre la violence sexiste. Mettre fin à la violence contre les femmes en politique et dans le militantisme ne signifie pas seulement parvenir à l'égalité des sexes, mais est fondamental pour l'intégrité et la vitalité de nos institutions démocratiques.

Ensemble, nous pouvons et devons mettre fin à la violence sexiste. Il n'y a aucune excuse.

# L'accès à l'information, pierre angulaire de la démocratie

*Pour le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, l'information est une clé essentielle en vue de garantir l'unité et l'égalité dans des sociétés modernes et diversifiées*



Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a soumis, vendredi dernier, une proposition de loi visant à compléter les dispositions de la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information. Cette initiative législative des députés ittihadis reflète l'ambition de l'USFP de consolider les fondements démocratiques du Royaume en élargissant l'accès à une information claire, transparente et accessible à tous.

La proposition de loi, désormais entre les mains de la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat, de la politique de la ville et des affaires administratives, vise à affermir une pierre angulaire de la démocratie moderne. L'accès à l'information étant depuis longtemps un moteur de participation citoyenne et de transparence institutionnelle. La démarche du Groupe socialiste-Opposition ittihadie repose donc sur un principe simple mais puissant : l'information est une clé essentielle pour garantir l'unité et l'égalité dans des sociétés

modernes et diversifiées.

Dans la note de présentation accompagnant cette proposition, les députés ittihadis rappellent que «l'histoire de l'humanité témoigne de l'importance du droit à l'information». «Ce droit, devenu encore plus crucial à l'ère des sociétés interconnectées, permet non seulement de renforcer la cohésion sociale, mais aussi de poser les bases d'une démocratie participative où chaque individu peut exercer pleinement ses droits», soulignent-ils, avant de noter que leur initiative législative s'inscrit dans le sillage des engagements internationaux du Maroc. «Depuis sa ratification de la Convention des Nations unies contre la corruption en 2007, le Royaume s'est engagé dans un processus continu de promotion du droit à l'information. Ce cheminement a été marqué par l'adoption de la Constitution de 2011, qui, dans son article 27, garantit aux citoyens le droit d'accéder aux informations détenues par les administrations publiques, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public», rappellent-ils. Et de pour-

suivre : «L'entrée en vigueur de la loi n°31.13 en 2020 a permis d'instaurer un cadre légal qui fait de ce droit une réalité tangible pour les citoyens marocains et les résidents étrangers au Maroc».

La proposition ittihadie ambitionne aujourd'hui d'aller encore plus loin en intégrant une perspective inclusive qui tient compte des personnes morales, au même titre que les personnes physiques. «Les personnes morales constituent une réalité juridique et sociale. Reconnaître leur droit d'accès à l'information, constitue une évolution naturelle et nécessaire», soutiennent les députés ittihadis. En effet, ces entités juridiques, qu'elles soient entreprises, associations ou autres organisations jouent un rôle central dans la dynamique économique et sociale du pays. Par cette réforme, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie aspire, non seulement, à leur permettre de bénéficier d'une transparence accrue dans leurs interactions avec les institutions publiques, mais également à renforcer leur participation à la vie publique. L'objectif étant de bâtir une société marocaine où

l'information, librement accessible, renforce la confiance entre les citoyens et les institutions et soutient les principes démocratiques.

Cette proposition de loi, portée par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie, transcende donc les dimensions strictement législatives pour incarner une véritable vision sociale. Elle ambitionne de transformer la transparence et la participation citoyenne en piliers concrets de la gouvernance marocaine, répondant aux attentes croissantes d'une société qui revendique une plus grande inclusion et une meilleure équité dans l'accès à l'information. Cette initiative ittihadie s'inscrit dans une dynamique où chaque citoyen et chaque organisation, qu'elle soit physique ou morale, peut s'approprier pleinement son rôle dans l'édification d'une nation fondée sur la responsabilité collective et le respect des droits fondamentaux. Si elle aboutit, elle renforcera les acquis démocratiques du Maroc tout en affirmant son engagement à harmoniser son cadre juridique avec les standards internationaux.

Mehdi Ouassat

Nasser Bourita lors de sa rencontre avec le Commissaire européen à la politique de voisinage et à l'élargissement

## Rabat attend de l'UE qu'elle prouve son engagement envers le partenariat par les actes et non les paroles



"Le Royaume du Maroc attend de l'Union européenne (UE) qu'elle prouve son engagement envers le partenariat par les actes et non les paroles", a affirmé, lundi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

S'exprimant lors d'un point de presse à l'issue de sa rencontre avec le Commissaire européen à la politique de voisinage et à l'élargissement, Oliver Varhelyi, M. Bourita a souligné que la visite du responsable européen intervient à un moment où le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne "traverse une étape charnière" qui exige de l'Union de prouver son engagement en faveur de ce partenariat à

travers des actes et non des paroles.

Il s'agit également, a-t-il poursuivi, de confirmer que les déclarations formulées à Bruxelles et dans d'autres capitales européennes sur l'importance de ce partenariat doivent être concrétisées sur le terrain.

M. Bourita a fait observer, à cet égard, que l'UE doit "cimentier son partenariat avec le Maroc et le défendre contre le chantage et le harcèlement juridique et économique", notant que "le Maroc s'attend à voir la réponse de l'UE à ces provocations, à travers les mesures et les politiques qu'il prendra face à cette réalité.

Et de relever l'existence "d'actions qui contredisent effectivement l'engagement de l'UE envers le partenariat avec le Maroc", ajoutant que le Royaume "attend des propositions et

des mesures pratiques à même de répondre aux interrogations et défis auxquels fait face ce partenariat".

Le ministre a relevé que "la balle est désormais dans le camp de l'UE pour qu'elle trouve des solutions", rappelant que la position du Maroc est claire et puise ses fondements dans le Discours Royal à l'occasion de l'anniversaire de la Marche Verte, dans lequel SM le Roi Mohammed VI a affirmé que "les partenariats et les engagements juridiques du Maroc ne se feront jamais au détriment de son unité nationale et de son intégrité territoriale".

Il a ajouté que l'engagement du Maroc envers son partenariat et sa relation avec l'Union européenne "ne se fera pas à n'importe quel prix", affirmant que "pour le Maroc, il ne peut y avoir, en aucun cas, de compromis au détriment des lignes rouges" tracées par le Royaume.

"Autant le Maroc est attaché à ce partenariat, autant il s'attend à un engagement concret de la part de l'Union européenne pour le traduire dans les faits", a dit M. Bourita.

Et de conclure que le Maroc aspire à voir, "dans les semaines et mois à venir, des preuves tangibles concernant ce partenariat".

De son côté, le Commissaire européen à la politique de voisinage et à l'élargissement, Oliver Varhelyi, a indiqué que "le Maroc, un partenaire toujours fiable, disponible et sérieux, est considéré en Europe comme un pilier de stabilité et de prospérité sur le plan de la sécurité régionale".

Qualifiant le partenariat avec le Maroc de non seulement "positif" mais aussi et surtout d'"indispensable", le Commissaire européen a salué les actions menées conjointement avec le Royaume, rappelant le soutien de l'UE aux réformes menées sous le leadership éclairé de SM le Roi Mohammed VI.

"A mon avis, il faut maintenant redoubler nos efforts pour trouver des solutions aussi pratiques" pour surmonter les difficultés dans un délai "court", a insisté M. Varhelyi, faisant part de la disposition de son institution à "travailler ensemble".

"Nous sommes attachés à tous les acquis réalisés ensemble avec le Maroc et nous aimerions les élargir", a-t-il affirmé.

Par ailleurs, M. Varhelyi a passé en revue les actions menées conjointement avec le Maroc, notamment pour la réussite de la réforme profonde du chantier de la sécurité sociale dans le Royaume, mettant en avant l'engagement et le savoir-faire de la partie européenne.

Le Commissaire européen a annoncé, à cette occasion, la signature ultérieurement d'un accord visant le soutien des populations touchées par le séisme et le développement post-séisme.



*Le Maroc, un partenaire "fiable" et "un pilier de stabilité" dans la région, dicit Olivier Varhelyi*

## Omar Hilale élu président de la 6<sup>ème</sup> Conférence pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient

La Conférence pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient vient d'élire, par acclamation, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, président de la 6<sup>ème</sup> Conférence pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient pour l'année 2025.

L'élection de M. Hilale arrive à un moment charnière de la Conférence marqué par la forte escalade des tensions au Moyen-Orient, la prolifération des risques d'une guerre nucléaire de grande envergure, la montée en puissance de la course aux armements, et le non-respect des engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération.

La Conférence du Moyen-Orient se tient en application d'une décision de l'Assemblée générale en 2018, et tire son mandat de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) des armes nucléaires, qui a été chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation. L'objectif ultime de cette Conférence est de négocier un traité juridiquement contraignant éliminant les armes nucléaires et autres armes de destruction

massive de la région du Moyen-Orient.

La nomination de M. Hilale représente un témoignage de la confiance dont jouit le Maroc au sein des Nations Unies, et parmi les pays du Moyen-Orient, en particulier. De grandes attentes reposent sur la présidence marocaine en vue d'insuffler une nouvelle dynamique ambitieuse, capable de permettre à ce processus vital de mener ses travaux de manière transparente, ouverte, inclusive et orientée vers l'action.

Suite à son élection, l'ambassadeur a déclaré que les prochaines sessions de la Conférence sur le Moyen-Orient représentent une leur d'espoir et une nouvelle opportunité de poursuivre les discussions sur de nombreux piliers susceptibles d'accélérer l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Il a précisé que les efforts louables des Etats membres et observateurs de la Conférence doivent être confortés par des actes de "bonne foi" visant à renforcer les mesures de confiance et la résolution des défis techniques communs, afin que les actions soient opérationnelles et efficaces, notamment en ce qui concerne la préservation des acquis réalisés et le renforcement de la coopération régionale entre les Etats membres après la ratifi-



cation, dans les années à venir, du Traité décrétant une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le Secrétaire général de l'ONU, par le biais de son porte-parole, a félicité le Maroc pour son élection et lui a adressé ses meilleurs vœux de succès pour sa nomination à la présidence de la 6<sup>ème</sup> session de la Conférence.

M. Hilale compte à son actif plus de 30 ans

d'expérience directe au sein des Nations Unies. Il avait présidé la première Commission de l'Assemblée générale chargée du désarmement et de la sécurité internationale en 2021. Il a présidé la Conférence du désarmement en 2004, à Genève.

Il a également représenté le Maroc au sein du Comité international des experts juridiques chargé de l'application de la Convention interdisant l'usage des armes chimiques en 1993.

# Azzeddine Farhane : Le Maroc, pleinement engagé à être précurseur dans la promotion de l'innovation et du développement durable



Le Maroc est pleinement engagé à être un précurseur dans la promotion de l'innovation et du développement durable, conformément à la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, incarnée dans le nouveau modèle de développement (NMD), a indiqué, lundi, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Organisations internationales à Vienne, Azzeddine Farhane.

Ce NMD reconnaît la nécessité d'une

croissance industrielle équitable, résiliente et durable, en accord avec la démarche transformatrice de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUUDI), visant à promouvoir une mondialisation équitable, axée sur la croissance tout en adhérant aux principes de justice sociale et environnementale, a expliqué M. Farhane, dans une allocution à l'occasion de la 52e session du Conseil du développement industriel de l'ONUUDI. Les projets de l'ONUUDI au

Maroc "sont pleinement alignés sur nos priorités nationales, en se concentrant sur la consommation durable, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et l'hydrogène vert".

"En renforçant notre partenariat avec l'ONUUDI à travers le Programme partenariat pays (PCP) le Maroc s'engage à favoriser la durabilité industrielle, à réduire les émissions de carbone et à accélérer la transition verte", a-t-il assuré.

Conscient des défis importants liés à la décarbonisation du secteur industriel, le Maroc a placé cet objectif au cœur de ses priorités, dans l'objectif de construire une industrie nationale verte et neutre en carbone tout en renforçant la souveraineté énergétique, a détaillé le diplomate.

M. Farhane a étayé son propos par le succès du secteur automobile au Royaume, qui représente l'une des plateformes les plus décarbonées au monde. Ce secteur bat chaque année des records de production et d'exportation, a-t-il fait valoir, notant que c'est ce qui rend le Maroc attractif pour la construction automobile et c'est ce qui a permis à la plateforme marocaine de croître aussi rapidement et d'atteindre une capacité d'un million de véhicules par an d'ici 2025.

Selon le diplomate, "il est impératif d'investir dans des technologies innovantes, durables et inclusives, compte tenu du fait que nous entrons dans une nouvelle ère industrielle", estimant, dans ce sens, que l'ONUUDI joue un rôle central dans la promotion d'une mondialisation équitable en développant, en collaboration avec les États membres, des stratégies innovantes visant à promouvoir la

croissance tout en adhérant aux principes de justice sociale et environnementale. Par ailleurs, M. Farhane a fait observer qu'une mondialisation équitable et un avenir industriel durable sont des objectifs collectifs qui sont de nature à placer les pays en développement et les économies en transition sur la voie de la prospérité économique et sociale.

A ce propos, il a rappelé la Déclaration de Rabat, adoptée le 6 février dernier lors de la Conférence ministérielle de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire, dont l'ONUUDI était partenaire. Ladite Déclaration met l'accent sur la nécessité d'un changement de paradigme dans la coopération internationale pour promouvoir des transitions équitables, inclusives et justes vers le développement durable, a-t-il précisé. Dans ce contexte, M. Farhane a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour répondre aux besoins réels de développement des pays, par la mise en œuvre de projets concrets au profit de plusieurs pays.

Le Royaume est donc prêt à partager ses expériences, sur demande dans le cadre du PCP, notamment en matière de gestion durable de l'eau, d'économie circulaire et de transition verte des chaînes de valeurs industrielles dans des secteurs tels que le textile, le plastique, l'agroalimentaire et la construction, a-t-il affirmé. Et de conclure que le Maroc reste pleinement engagé à soutenir le mandat, les programmes et les initiatives de l'ONUUDI visant à accélérer le développement industriel inclusif et durable.

## 70<sup>ème</sup> session annuelle de l'AP de l'OTAN à Montréal

### La participation du Maroc reflète l'importance du rôle de la diplomatie parlementaire

La participation marocaine à la 70<sup>ème</sup> session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, qui se tient à Montréal (22-25 novembre), reflète l'importance du rôle de la diplomatie parlementaire du Royaume, a affirmé lundi le premier vice-président de la Chambre des représentants, Mohamed Sabbari.

Il s'agit d'une nouvelle illustration de l'importance de la diplomatie parlementaire du Maroc, qui a fait ses preuves au sein de plusieurs groupements régionaux, notamment en Afrique, en Amérique Latine et en Amérique du nord, a déclaré à la MAP M. Sabbari qui conduit la délégation marocaine à cette réunion.

La diplomatie parlementaire joue un rôle de premier plan pour faire face aux défis actuels, notamment le réchauffement climatique, les nouvelles technologies et l'immigration clandestine, a souligné le parlementaire en marge de ce conclavé.

M. Sabbari a, par ailleurs, rappelé que le parlement marocain participe à ce rassemblement en sa qualité de membre associé méditerranéen auprès de l'OTAN.

Dans ce sillage, il a souligné que le Maroc est le premier pays arabe, africain et musulman à se voir accorder ce statut au sein de l'OTAN, mettant l'accent sur l'importance du partenariat stratégique entre le Royaume et l'OTAN qui se poursuit depuis 1994.

Outre M. Sabbari du groupe Authenticité et Modernité, la délégation marocaine comprend également le député Saber El Kiaf, du groupe du Rassemblement national des Indépendants.

Les membres de la délégation marocaine ont participé aux travaux de la session plénière, ainsi qu'aux réunions des commissions de l'Assemblée, notamment la Commission sur la démocratie et la sécurité, la Commission de l'économie et de la sécurité, la Commission de la défense et de la sécurité et la Commission politique.

Le façonnement de l'avenir de l'OTAN et des partenariats de l'Assemblée, la réponse aux défis relatifs au changement climatique et aux technologies et les partenariats économiques et de sécurité en Asie, ont également été au centre des thématiques abordées lors de la session parlementaire.

### Le Maroc réitère à Addis-Abeba l'importance d'éviter aux partenariats stratégiques de l'UA de servir de plateformes de polémiques politiques inutiles

Le Maroc a réitéré, mardi à Addis-Abeba, l'importance d'éviter aux partenariats stratégiques de l'Union africaine de servir de plateformes de polémiques politiques inutiles.

Lors d'une réunion du Sous-comité plénier du Comité des Représentants Permanents de l'Union africaine (UA) sur la coopération multilatérale, l'Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume auprès de l'UA et la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, a souligné l'importance d'ériger les partenariats stratégiques de l'UA en tant que facteurs d'accélération de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063, notamment en matière de développement socio-économique.

Le diplomate marocain a dans ce sens souligné l'impératif d'adopter une posture ferme et responsable, aussi bien par la Commission que par les partenaires, face aux agendas politiques restreints malintentionnés de certains qui cherchent, délibérément, en permanence, à entraver le bon fonctionnement des processus des partenariats et transformer ces derniers en des plateformes de polémiques politiques inutiles.

Dans ce sens, M. Arrouchi a déploré que ces agissements, manœuvres frauduleuses et intrusions de l'entité fautoche non reconnue par les partenaires dans des réunions de partenariats, en complicité avec certains membres de l'Union, porteurs d'agendas restreints, continue à nuire considérablement à l'image de l'Afrique et la crédibilité de ses processus de partenariats.



En outre, le diplomate a lancé un appel aux pays africains en vue de mettre l'intérêt suprême de l'Afrique et ses citoyens au sommet des priorités dans le contexte des partenariats stratégiques de l'Union africaine, tout en se focalisant sur la multiplication des dividendes tirés par l'Afrique dans le cadre de ces processus.

Par ailleurs, M. Arrouchi a souligné que l'activation de la dimension opérationnelle des partenariats de l'Union africaine s'impose aujourd'hui comme une nécessité compte tenu des défis auxquels fait face le continent africain mais également des opportunités et des perspectives prometteuses générées par l'intérêt porté par les partenaires et les acteurs internationaux pour le continent africain.

# Moussaoui Ajlaoui : *Le comble de l'absurdité, c'est que l'Algérie a deux voix au sein de l'UA, la sienne et celle du Polisario qui ne prend jamais le contrepied de son mentor algérien*

*Dans cet entretien, Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-Center, nous livre sa lecture de la teneur du dernier discours de S.M le Roi Mohammed VI, à l'occasion du 49<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte, et des derniers développements concernant la question du Sahara marocain tels que la reconnaissance de la marocanité du Sahara par la France, le retour de Trump à la Maison-Blanche et la dernière résolution du Conseil de sécurité.*



**Libé :** Dans son discours à l'occasion du 49<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte, le Souverain a adressé de forts messages à des parties sans les nommer. Quelle lecture faites-vous de la teneur de ce discours ?

Moussaoui Ajlaoui : Les discours commémorant l'anniversaire de la Marche Verte constituent toujours une occasion pour le Souverain de s'adresser directement au peuple marocain pour étayer des développements de la question du Sahara. C'est une tradition à laquelle tient la monarchie depuis 1975, date de la récupération du Sahara. La question qui se pose maintenant est : quelle est la spécificité du discours prononcé cette année ? Il ne faut pas, comme l'a mentionné S.M le Roi dans son discours, dissocier sa teneur du contexte géopolitique ayant trait

à la question du Sahara marocain.

Le discours intervient dans un contexte marqué par l'élan donné à la souveraineté du Royaume sur ses provinces du Sud par le nombre croissant des soutiens au plan d'autonomie proposé par le Maroc depuis 2007, l'ouverture de consulats à Ladjoune et Dakhla, et l'extension de la juridiction consulaire aux provinces sahariennes par plusieurs pays.

Il y a, en revanche, des parties, certes minoritaires, qui manœuvrent pour retourner en arrière, et plus précisément aux décisions onusiennes de 1991. Cependant, la réponse du Conseil de sécurité (CS), ainsi que le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, (adressé au CS au début d'octobre 2024) étaient fort clairs, car ils font référence aux résolutions de 2018, à l'action des deux anciens envoyés personnels, notamment Horst Kohler, et aux tables rondes organisées sous les auspices de l'ONU avec la participation de toutes les parties (Maroc, Algérie, Mauritanie et Polisario).

Il va sans dire qu'il y a un changement fondamental au niveau international à propos du Sahara marocain.

Deux membres permanents du CS reconnaissent la souveraineté du Royaume sur son Sahara, à savoir les États-Unis et la France, ainsi que trois pays du Groupe des amis du Sahara (États-Unis, France, Espagne). La Grande-Bretagne pourrait prochainement leur emboîter le pas. Il y a un changement international en faveur du Maroc et la teneur du dernier discours Royal l'a très bien reflété.

Qu'en est-il des messages envoyés par le Souverain dans ce discours ?

Ce discours regorge de plusieurs messages forts adressés non seulement à l'Algérie, mais également à d'autres parties.

Le premier message est adressé à l'ONU, et tout particulièrement à Staffan de Mistura. S.M le Roi a mis l'accent sur

la réalité tangible qui est aux antipodes de la vision sclérosée de certaines parties, vision coupée du monde réel et de ses évolutions. Le Souverain faisait vraisemblablement allusion à la proposition de partition du Sahara de de Mistura, qui est en fait une proposition algérienne, ainsi qu'à l'idée soufflée par l'Envoyé personnel selon laquelle le Royaume devrait détailler sa proposition d'autonomie, alors que le Maroc exige que ladite proposition soit acceptée avant d'entrer dans les détails. Pis encore, il y a certaines parties qui voudraient changer les paramètres du conflit sur le plan juridique à l'ONU qui détient l'exclusivité de traiter cette affaire. Sur ce point-là, le discours du Souverain était clair. S.M le Roi a textuellement fait savoir que les engagements juridiques du Maroc ne se feront jamais au détriment de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

Le deuxième message est adressé à l'UE. Celle-ci est tenue d'assumer pleinement sa responsabilité pour préserver et protéger le partenariat stratégique avec le Maroc face à ceux qui détournent les aspects juridiques de la question du Sahara marocain à des fins politiques étriquées.

Le troisième message est envoyé au régime algérien dont le rêve est d'accéder à l'Océan Atlantique. Le Souverain a affirmé que le Royaume n'y est nullement opposé, en rappelant que le Maroc a déjà proposé l'Initiative Atlantique en faveur des pays enclavés du Sahel, une initiative internationale ambitieuse tendant à faciliter l'accès de ces États à l'Océan Atlantique. Le Souverain a assuré que l'Algérie pourrait y adhérer.

La résolution 2756 du Conseil de sécurité de l'ONU a consacré encore une fois la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie comme solution pour le conflit artificiel autour du Sahara marocain et a, par ricochet, asséné un camouflet à la junte militaire dont l'intervention pathétique de son repré-

”

La reconnaissance française de la marocanité du Sahara enterme définitivement les références onusiennes de 1991.

sentant à l'ONU a dévoilé ses déboires. Quelle lecture faites-vous de cette nouvelle résolution ?

Le Maroc se félicite toujours des résolutions du CS, surtout depuis 2007, alors que les autres parties, notamment l'Algérie, s'y opposent systématiquement. L'Envoyé personnel du S.G de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, aurait dû mettre l'accent sur ce constat lors de son briefing devant les membres du CS.

De toute façon, le Royaume a salué cette résolution, car elle fait référence à celles du CS depuis 2007, qui consacrent la prééminence du plan d'autonomie comme solution politique à la question du Sahara et enterment définitivement l'option référendaire caduque et inapplicable. En d'autres termes, le CS considère que le plan d'autonomie s'inscrit dans le droit-fil de la légalité internationale et appelle les autres parties à respecter cette orientation.

En outre, la résolution insiste sur la poursuite du processus des tables rondes et le recensement de la population séquestrée dans les camps de Tindouf. Pour toutes ces raisons, le Maroc ne peut que se féliciter d'une résolution qui conforte sa position et consolide ses acquis.

”

On espère que les relations avec les États-Unis en ce qui concerne la Cause nationale, durant le mandat de Trump, progresseront à un niveau tel que la solution politique sera devenir une réalité tangible.



Ce qui est étonnant lors du vote de la nouvelle résolution est l'attitude du régime algérien. Comment l'expliquez-vous ?

L'intervention du représentant du régime algérien – je fais une nette distinction entre le peuple et le régime algérien qui cherche coûte que coûte à envenimer les relations fraternelles entre les deux peuples – a fait tomber les masques de ce régime qui ne cesse de claironner sur tous les toits qu'il n'est qu'un simple pays observateur.

Tout le monde sait maintenant que l'Algérie est la principale partie dans l'affaire du Sahara, sinon comment expliquer le fait qu'elle ait rappelé son ambassadeur à Paris et à Madrid en guise de protestation contre la décision de la France et de l'Espagne de reconnaître la souveraineté du Royaume sur son Sahara, et comment expliquer la convocation des ambassadeurs de l'UE à Alger pour leur demander des explications sur les déclarations de leurs pays suite à l'arrêt de la CJUE relatif aux accords Maroc-UE sur la pêche et l'agriculture, une première dans les annales des relations in-

ternationales.

Une chose est sûre : c'est l'Algérie qui parle de la question du Sahara et manœuvre contre l'intégrité territoriale du Royaume au sein de l'UA. Le comble de l'absurdité, c'est que l'Algérie a deux voix dans cette institution panafricaine, la sienne et celle du Polisario qui ne prend jamais le contrepied de son mentor algérien. Les Africains sont conscients maintenant de cet état de fait.

Par ailleurs, on a tous vu que l'Algérie était dans une situation pathétique lors de la réunion du CS du 31 octobre dernier. Mis au pied du mur, le régime algérien avait l'embarras du choix : soit voter en faveur du projet de résolution, ce qui était impossible ; soit s'abstenir, ce qui était également exclu, car l'abstention signifie que l'on est d'accord sur la teneur de la résolution 2756, mais qu'on en conteste la forme ; soit refuser le projet de résolution, et auquel cas, l'Algérie aurait été le seul pays au sein du CS à s'y opposer, ce qui prouverait son isolement sur la scène internationale. C'est pourquoi l'Algérie a choisi la solution la moins pire, à savoir ne pas participer carrément au vote.

Mais, à mon avis, le comble de l'idiotie du régime algérien, c'est que son représentant à l'ONU a voulu reformuler le projet de résolution préparé par le penholder américain via la présentation de 23 amendements. C'est, à vrai dire, inédit dans l'histoire de l'ONU.

Est-ce que la résolution 2756 ne constitue pas un désaveu pour de Mistura qui a soufflé dans son briefing la proposition de partition ?

De Mistura a proposé des solutions qui sont aux antipodes de la réalité internationale et nationale concernant cette question. De mon point de vue, la résolution du CS sonne comme un rappel à l'ordre pour de Mistura.

Donald Trump a été réélu à la tête des États-Unis, est-ce qu'il va y avoir des évolutions substantielles dans le dossier du Sahara durant le nouveau mandat présidentiel de Trump, sachant que durant le règne de Biden, qui a certes maintenu la décision de Trump de 2020, on a ressenti quelque flottement de la part des démocrates et on n'a pas vu une traduction de la décision de Trump en actes tangibles sur le terrain ?

Tout le monde se rappelle qu'au début du mandat de Biden, le régime algérien misait sur l'annulation de la décision de Trump de reconnaître la souveraineté du Royaume sur son Sahara. L'administration Biden a annulé plusieurs décisions prises par Trump, mais elle a, par contre, entériné celle concernant le Sahara marocain. Il faut également reconnaître que, sur le plan des investissements, plusieurs délégations d'hommes d'affaires américains et du Congrès ont visité Laïyoune et Dakhla durant le mandat de Biden.

Entre-temps, la diplomatie marocaine a fait preuve de patience et de sagesse en respectant les termes de l'accord tripartite et en exhortant les autres parties à faire de même.

Dans son message de félicitations adressé à Donald Trump, le Souverain aspire à raffermir les relations entre le Maroc et les États-Unis et à ce que la nouvelle administration de Trump poursuive le processus engagé à la fin de son premier mandat.

On espère que les relations avec les États-Unis en ce qui concerne la Cause nationale progresseront jusqu'à un niveau où la solution politique pourra devenir une réalité tangible. Cette tendance pourrait pousser une autre grande puissance, à savoir la Grande-Bretagne, à emboîter le pas aux États-Unis, et le Conseil de sécurité à adopter pleinement la proposition d'autonomie proposée par le Maroc en 2007 comme unique solution politique. Ce serait alors une victoire majeure pour la Cause nationale.

Est-ce que la reconnaissance de la marocanité du Sahara par un autre membre permanent du CS, en l'occurrence la France, pourrait accélérer le processus menant à un règlement définitif de ce dossier ?

La France a soutenu la proposition marocaine depuis 2007, mais sa reconnaissance de la marocanité du Sahara consolide la tendance internationale actuelle vers une solution définitive de ce différend régional via le plan d'autonomie. En effet, la nouvelle position de la France renforce au niveau international la logique de la solution politique réaliste. Ce mécanisme de reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara ferme définitivement la porte aux manœuvres des parties hostiles

qui rêvent d'un changement de référence onusienne concernant l'approche des Nations unies dans l'affaire du Sahara. Par conséquent, la nouvelle position française a enterré définitivement les références onusiennes de 1991.

Le groupe séparatiste à la solde de la junte militaire algérienne a commis un nouveau forfait en menant une attaque terroriste contre les civils à Mahbès. Est-ce que cet acte terroriste pourrait être interprété comme un signe de désespoir ou plutôt comme un prélude à un éventuel conflit armé entre le Maroc et l'Algérie ?

Le Polisario ne peut attaquer militairement le Maroc sans le feu vert des autorités militaires algériennes.

Les tentatives militaires du Polisario s'inscrivent toujours dans un contexte politique international comme les réunions du Conseil de sécurité sur le Sahara. Le but est de faire pression sur les décisions onusiennes.

Le rapport annuel du S.G de l'ONU sur le Sahara limite, et ce depuis 2020, l'impact de ces attaques. Au paragraphe 12, le S.G confirme que « la plupart des tirs signalés à la MINURSO par les parties sont restés concentrés dans la région nord près de Mahbès... ». Le paragraphe 2 a souligné que la situation dans la région « a continué à se caractériser par des tensions et des hostilités de faible intensité... ». Cela confirme que les tirs sporadiques du Polisario à ce stade n'impactent pas la situation militaire. Mais l'ONU est inquiète d'une éventuelle évolution de ce feu vert algérien vers une confrontation militaire directe entre l'Algérie et le Maroc, d'où l'insistance du S.G sur l'importance du maintien de la MINURSO dans la région. Autrement dit, le S.G de l'ONU confie allusivement une nouvelle mission à la MINURSO, celle de contrôler les frontières entre l'Algérie et le Maroc.

Propos recueillis par Mourad Tabet



De Mistura a proposé une solution qui est aux antipodes de la réalité internationale et nationale concernant la question du Sahara. De mon point de vue, la dernière résolution du CS sonne comme un rappel à l'ordre pour de Mistura.



L'ONU s'inquiète d'une éventuelle évolution provoquée par Alger vers une confrontation militaire directe entre l'Algérie et le Maroc. C'est pour cette raison que le S.G de l'ONU confie allusivement une nouvelle mission à la MINURSO, celle de contrôler les frontières entre l'Algérie et le Maroc.

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

GONFLE	AFFREUX	PRÊTRE FOND DE L'ÊTRE	RÈGLE PLATE	VILLE DU MEXIQUE	VIEUX MONSIEUR FIASCO	SYMBOLE DE L'OR	BRIGUE PAREIL
				MOYEN DÉTOUR- NÉ			
RAMPA- NTE							
VENUS AU MONDE			UN GRAND NOM DE LA CHANSON	ARRIÈRE PALETTE		PRONOM INVERSÉ	
	DRESSER					SYMBOLE DU BISMUTH	EXTRAT- ERRESTRE
CRACK	VILLE D'ITALIE				QUARTIER DE REIMS	BOUM	
PUBLICITÉ CONNUE						À L'INVERS 4° CALIFE	
	VOYELLES PETIT MORCEAU			FEMME AIMÉE ARTICLE		QUARTIER D'ANTIBES ÂGE	
LETTRES DE REBECCA		CIEL			PUB	ARTICLE ESPAGNOL MATOIS	
VIEILLE CITÉ		MORCEAU D'ADN AMAS		TROMPE BASQUE			
			LETTRES DE RUSSEL	EN APARTÉ		PRÉPO- SITION	CARDIN- AUX MORCEAU D'ARN
SORTIE	LOLIP			NIVELER			
JUMEAU					GAZ RAKE		

Solution mots flechés d'hier

PUREC- TYRANS	A	BOUL ET TOURIN CHÈRE	D	BEAUCOUP DE PROFES- SION	SERVICE POMARU	T	LE PREMIER HOMME	A	EXCÈS	GLAIRE	ADIS
FAIT GRAND	Z	O	O	M	R	A	B	A	I	S	
TYPE	I	N	D	I	V	I	D	U	M	O	
BASE DES DES DE PAIN	M	E	U	L	E	A	S	B	U		
LA FIN DU JOUR	U	R	I	D	E	M	D	E			
	O	T	E	C	E	B	O	R	A		
RETRAI- RE CONNU	S	U	T	E	T	R	E	B	U		
SACRÉE	S	I	T	U	E	N	E	T			
	A	V	E	R	S	E	I	R	A		
ALÉPH	R	A	U	A	N	E	R				
	T	A	P	I	A	L	A	N	C		
TOURNE DE CALCUL	C	A	P	I	O	N	A	U	I		
SAYON	R	E	P	R	I	M	A	N	D	E	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benrabia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouafiy  
Mourad Tabet  
Walaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezoufir

**Service technique**  
Khadija Sidi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Halafi  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelouassim Warach

**Secrétariat**  
Aouma Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laarakil

**Correspondants**  
Ahmedou El Katab (Lahyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Cherouf Sahroun  
Khalil Bennouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gabs

**Mourad El Youssefi**  
Loubra Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des F.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 93

**Imprimerie**  
Les Editions  
Maghébines

**Distribution**  
SAIYISS  
Dossier de presse:  
130/64

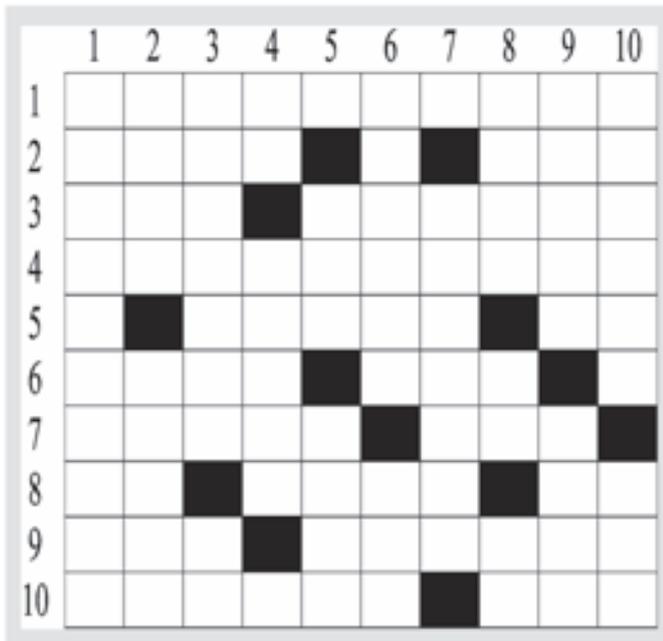
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**الحرث**  
**o.j.d**  
**MAROC**

**2017**  
www.ojd.ma

**Mots croisés****HORIZONTALEMENT**

- 1- Adjoint
- 2- Vibration - Sous roumains
- 3- Page - Mambout indien
- 4- Mettre au courant
- 5- Palper - Sélénium
- 6- Epoques - Boue à gorge
- 7- Propriété de la matière - Ainsi
- 8- En les - Lancé - L'absent
- 9- Précis - Révê
- 10- Monticule - Plus neuf

**VERTICALEMENT**

- 1- Sans aucune grâce
- 2- Naturel - Tordue
- 3- Lui et les siens - Tour
- 4- L'Union - Gible
- 5- Manche - Cheikh
- 6- Intégral - Poisson
- 7- Amour de monstre
- 8- Sulfate double - Bedypte - Lor au labo
- 9- Pansées d'eau - Poils
- 10- Coiffes papales - Fumeurs général

**Solution mots croisés d'hier****Grilles de sudoku****Facile**

1								2
	6	4	7					
9	3		6	1	5			
3		8	5	4	2			
	9	5		6	3	8		
	4		3	7	9		5	
	7		2	8		3	9	
					3	5	7	
5								1

**Moyen**

2				1	9			8
					4		5	
	8	4		5	3		7	
							8	9
1			6	9	8			5
5	9							
	1	3	8			5	6	
	2	9						
8		5	7					2

**Difficile**

			5					1
		6	7	2	8			
	2			4	9			
	4			1			6	
3								9
9		6				5		
		3	8			9		
		7	1	6	5			
6				7				

**Expert**

	5			9		3		
				5	2			
6	9							
		9	3		7	8		
		8	2		4			
1	3	6	4					
					5	4		
		1	7					
	8	4					6	

**Rappel des règles**

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

**Solution sudoku d'hier****Facile**

1								2
	6	4	7					
9	3		6	1	5			
3		8	5	4	2			
	9	5		6	3	8		
	4		3	7	9		5	
	7		2	8		3	9	
					3	5	7	
5								1

**Moyen**

2				1	9			8
					4		5	
	8	4		5	3		7	
							8	9
1			6	9	8			5
5	9							
	1	3	8			5	6	
	2	9						
8		5	7					2

**Difficile**

			5					1
		6	7	2	8			
	2			4	9			
	4			1			6	
3								9
9		6				5		
		3	8			9		
		7	1	6	5			
6				7				

**Expert**

	5			9		3		
				5	2			
6	9							
		9	3		7	8		
		8	2		4			
1	3	6	4					
					5	4		
		1	7					
	8	4					6	

# Economie

## Les nuitées dans les EHTC en hausse de 10%

Le volume des nuitées dans les établissements d'hébergement touristique classés (EHTC) au Maroc a enregistré une augmentation de 10% à fin septembre 2024, selon les données de l'Observatoire du tourisme.

Cette hausse a été portée par une augmentation de 16% des nuitées des touristes internationaux, tandis que le tourisme national a connu une légère baisse de 2%, ressort-il des statistiques de l'Observatoire du mois de septembre 2024.

Le volume des arrivées de touristes aux postes frontières du Maroc a atteint environ 13,1 millions de visiteurs entre janvier et septembre 2024, enregistrant une augmentation de 18% par rapport à la même période en 2023, rapporte la MAP.

Les principaux marchés émetteurs ont contribué à cette performance avec des hausses notables, notamment le Royaume-Uni (+43%), l'Allemagne (+30%), l'Italie (+25%), la France (+19%) et l'Espagne (+14%).

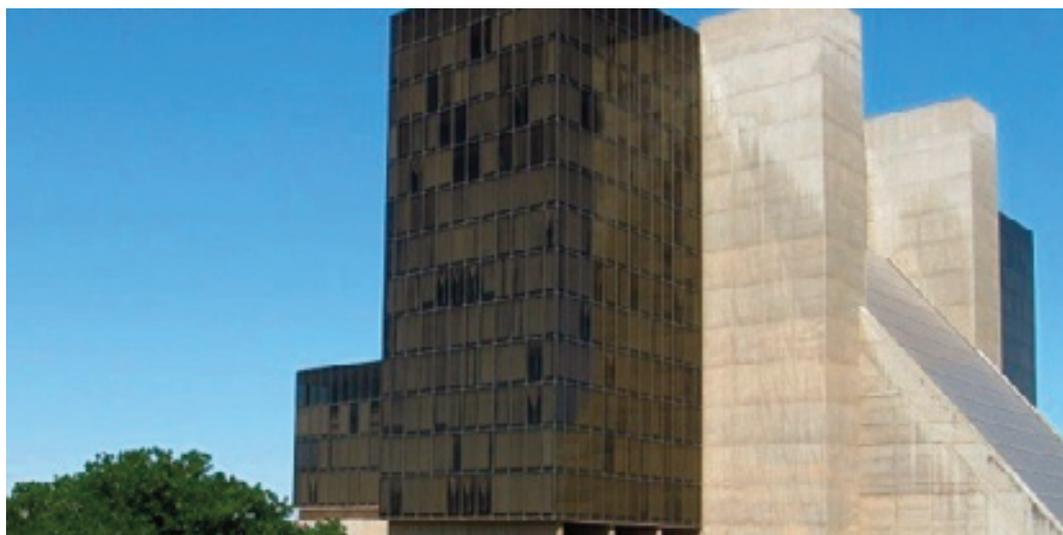
Par ailleurs, les cinq principaux aéroports du Royaume ont également enregistré des augmentations significatives des arrivées. L'aéroport de Marrakech-Ménara a affiché une hausse de 32%, suivi par celui d'Agadir Al Massira avec une progression de 35%.

Les aéroports Tanger Ibn Battouta et Fès-Saïss ont respectivement enregistré des augmentations de 18% et 11%, tandis que l'aéroport Casablanca Mohammed V a enregistré une croissance de 7%.

Pour le seul mois de septembre 2024, les arrivées de touristes ont atteint 1,28 million, soit une augmentation de 33% par rapport à septembre 2023. Les marchés ayant le plus contribué à cette hausse sont le Royaume-Uni (+81%), l'Italie (+89%), l'Allemagne (+40%), la France (+46%) et l'Espagne (+18%).

Les recettes voyages ont également progressé, s'établissant à 87,1 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2024, contre 80,4 MMDH sur la même période de 2023, soit une augmentation de 8,4%.

## L'OCP enregistre un chiffre d'affaires à plus de 69 MMDH à fin septembre



Le chiffre d'affaires (CA) de l'OCP a atteint 69,046 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2024, contre 61,03 MMDH enregistrés sur la même période une année auparavant.

Cette croissance s'explique principalement par une hausse des volumes d'exportation dans toutes les catégories de produits, explique l'OCP dans un communiqué.

Dans le détail, le CA des engrais phosphatés a augmenté de 15% en monnaie locale par rapport à la même période l'année dernière,

principalement soutenu par des volumes d'exportation plus élevés, en particulier de Triple Super Phosphate (TSP) dont les volumes ont connu une forte progression de 54% en glissement annuel.

Le chiffre d'affaires de l'acide phosphorique a enregistré une croissance substantielle, avec une hausse de 52% d'une année sur l'autre en monnaie locale, portée par des volumes d'exportation accrus vers des régions clés, notamment l'Europe et l'Inde, rapporte la MAP.

En revanche, le chiffre d'affaires de la roche a diminué de 39% sur la période en monnaie locale, ce qui reflète principalement une baisse des volumes de ventes domestiques par rapport à 2023. Cela dit, les volumes d'exportation vers des clients en Europe et en Amérique du Sud ont considérablement augmenté.

La marge brute s'est élevée à 44,49 MMDH, en nette progression par rapport aux 32,18 MMDH enregistrés un an plus tôt, fait savoir la même source, notant que cette amélioration reflète la forte croissance des revenus, la baisse des coûts des matières premières, notamment

l'ammoniac et le soufre, combinées à une gestion efficace des coûts.

L'EBITDA (ndlr: Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) sur les neuf premiers mois de 2024 s'est élevé à plus de 27 MMDH, contre 17,17 MMDH pour la même période de l'année dernière.

La marge d'EBITDA a progressé pour atteindre 39%, reflétant la solide performance du Groupe, l'amélioration de ses capacités de production et ses gains d'efficacité opérationnelle à travers toute la chaîne de valeur. "Le Groupe OCP a de nouveau enregistré de solides performances opérationnelles et financières, illustrant notre leadership dans le développement et la livraison de nouveaux produits ainsi que notre capacité à optimiser en continu la production et l'efficacité opérationnelle", a relevé Mostafa Terrab, président-directeur général du Groupe OCP.

"Nous avons converti une hausse de 13% des revenus cumulés depuis le début de l'année en une croissance de 57% de l'EBITDA, atteignant une marge d'EBITDA de 39%, la plus élevée du

secteur", a fait remarquer M.Terrab, soulignant que ces résultats reflètent l'important effet de levier opérationnel inhérent au modèle économique du Groupe.

Selon lui, les dynamiques industrielles du troisième trimestre sont restées similaires à celles du deuxième trimestre, marquées par une forte demande face à une offre stable, affirmant que, dans ce contexte de marché, l'OCP continue de s'appuyer sur sa flexibilité industrielle et son agilité commerciale pour répondre aux besoins diversifiés de sa clientèle mondiale.

Et de soutenir que le Groupe a enregistré une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires des engrais et de l'acide phosphorique depuis le début de l'année, tout en élargissant sa présence sur de nouveaux marchés grâce à sa production de TSP riche en phosphate.

"La capacité de l'OCP à livrer de grandes quantités de produits phosphatés en temps opportun représente un atout stratégique qui lui permet de répondre à une demande supplémentaire provenant des principales régions importatrices", a-t-il conclu.



Hausse des volumes d'exportation dans toutes les catégories de produits

## Construction : Les livraisons de ciment en hausse de 8,2%

Les livraisons de ciment se sont renforcées de 8,2% au cours des dix premiers mois de 2024, contre une hausse de 6,9% un mois auparavant et un repli de 1,5% à fin octobre 2023, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Le secteur de construction a entamé le quatrième trimestre de 2024 avec une performance des ventes de ciment de 19,7% au cours du mois d'octobre, après une hausse de 3,7% un an plus tôt, précise la DEPF dans sa récente note de conjoncture.

Cette orientation favorable a été favorisée par la progression enregistrée dans l'ensemble des segments de livraison, notamment la distribution (+13,2%), le béton

prêt à l'emploi (+41,5%), le préfabriqué (+26,1%), le bâtiment (+32,4%), l'infrastructure (+3,2%) et les mortiers (+19,7%), explique la même source.

Concernant le financement des opérations immobilières, l'encours des crédits à l'immobilier a augmenté de 1,9% à fin septembre 2024, atteignant plus de 307,5 milliards de dirhams (MMDH), contre une progression de 1,5% un an auparavant.

Cette évolution recouvre une consolidation de l'encours des crédits à la promotion immobilière de 7,5%, après +5,6% à fin août 2024 et un repli de 1,3% à fin septembre 2023, conjuguée à une amélioration de l'encours des crédits à l'habitat de 1,5%.

## Assurances : Hausse des primes émises de 4,8%

Les primes émises par les entreprises d'assurances et de réassurance ont atteint plus de 45 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2024, en hausse de 4,8% par rapport à la même période un an auparavant, selon l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAAPS).

Ces primes se répartissent sur les branches "Vie" (+4,1% à 19,64 MMDH) et "Non Vie" (+5,3% à 25,36 MMDH), précise l'ACAAPS qui vient de publier les statistiques de l'activité technique des entreprises d'assurances et de réassurance.

Dans la branche "Vie", les segments

"Décès" et "Épargne-supports dirhams" ont marqué des hausses respectives de 4,8% à 2,59 MMDH et 3,3% à 16,18 MMDH, alors que le segment "épargne-supports Unités de Compte" a pris 17,7% à 861,5 millions de dirhams (MDH).

Pour ce qui est de la branche "Non Vie", les primes dans le segment "Automobile" ont, quant à elles, dépassé 11,83 MMDH (+5,7%), tandis que les risques techniques ont affiché la plus forte baisse (-12,1%) à 293 MDH.

Par ailleurs, l'Autorité fait également état d'une hausse des acceptations de 10,2% à 639,2 MDH.

# Industrie de la pêche : Un CA à l'export avoisinant 31 MMDH en 2023

L'industrie de la pêche a réalisé un chiffre d'affaires à l'export d'environ 31 milliards de dirhams (MMDH) en 2023, avec un volume de 847.000 tonnes, a fait savoir, mercredi à Rabat, le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Chargée de la Pêche Maritime, Zakia Driouch.

Les exportations de ce secteur stratégique représentent, selon les chiffres actualisés, 7% des exportations globales et 39% des exportations agroalimentaires, a précisé Mme Driouch, lors d'une réunion de communication avec les Présidents des Fédérations et des associations œuvrant dans le secteur de la transformation, de la valorisation et de la commercialisation et le maruyage des produits de la mer.

Et de noter que le Maroc dispose de 518 unités de transformation des produits constituées principalement des unités de

congélation et de conserve et semi conserve et d'autres activités valorisantes.

A cette occasion, Mme Driouch a souligné le rôle important du secteur de la transformation, de la valorisation et de la commercialisation des produits de la pêche dans le tissu industriel marocain et sa place prépondérante dans la sécurité alimentaire et la promotion de l'emploi grâce aux performances enregistrées particulièrement en termes d'investissements réalisés, ainsi que sa part importante dans les exportations agroalimentaires nationales, rapporte la MAP.

Ainsi, elle a rappelé les efforts réalisés durant les deux dernières décennies ayant permis au secteur d'être renforcé et organisé grâce à la stratégie Halieutis lancée en 2009 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notant que le Maroc a pu se positionner sur la scène internationale et régionale comme leader dans le do-

main de l'industrie de la pêche avec un investissement de plus de 930 millions de dirham (MDH) en 2023 et la création de plus de 126.000 emplois directs et ce en dépit d'une conjoncture difficile que traverse le secteur due principalement au changement climatique.

Dans ce cadre et afin de faire face aux différents enjeux difficiles, la responsable a insisté sur l'importance d'œuvrer pour le renforcement des acquis réalisés à travers le renforcement du partenariat public-privé et l'adoption de nouvelles mesures visant la modernisation des infrastructures et de tirer profit des potentialités de l'économie bleue.

Et de relever que l'aquaculture constitue aujourd'hui une alternative pour la préservation de la ressource halieutique et l'approvisionnement de l'industrie de la transformation tout en mettant en avant l'importance de l'implication des maruyeurs dans la régularité et la qualité de cet



approvisionnement.

Ainsi, elle a appelé à la consolidation de la place du secteur en matière de création d'emplois, placée parmi les grandes priorités gouvernementales.

De leur côté, les Présidents des Fédérations et des associations opérant dans l'industrie de transformation et de valorisation

et de commercialisation des produits de la pêche et les opérateurs présents ont souligné leur adhésion aux initiatives susceptibles de faciliter la mise en œuvre de toutes les orientations stratégiques relatives au développement de ce secteur et de relever les différents enjeux y afférents.

# PortNet organise les Rencontres du Digital le 3 décembre prochain

PortNet S.A. organise, le 3 décembre prochain à Casablanca, une nouvelle édition des Rencontres du Digital, sous le thème "Guichets Uniques, accélérateurs du commerce en Afrique".

Cet événement réunira des experts nationaux et internationaux, ainsi que des acteurs majeurs du commerce, pour explorer le rôle stratégique des guichets uniques dans la transformation numérique et l'intégration économique du continent africain, indique un communiqué de PortNet.

Alors que l'Afrique connaît une mutation économique sans précédent, des initiatives phares telles que la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et l'initiative Royale visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique redessinent les perspectives de développement durable et d'intégration régionale, relève le communiqué.

Dans ce contexte, les guichets uniques s'imposent comme des outils essentiels pour simplifier les procédures, optimiser les opérations logistiques et renforcer la

coordination entre les différents acteurs du commerce, estime la même source.

Cette édition des Rencontres du digital sera l'occasion de discuter des défis et opportunités liés à la mise en œuvre des guichets uniques en Afrique, rapporte la MAP.

Les interventions porteront notamment sur l'impact des guichets uniques sur le développement des échanges commerciaux, les enjeux de l'interopérabilité des systèmes et infrastructures entre les pays africains et les meilleures pratiques

pour garantir des plateformes efficaces et adaptées aux besoins spécifiques de chaque région.

Les Rencontres du digital by PortNet offrent un cadre unique pour favoriser le dialogue entre les acteurs publics et privés, partager des expériences concrètes et identifier des solutions innovantes.

Cet événement permettra également de mettre en lumière les opportunités de partenariat et les actions concrètes à mener pour soutenir le développement économique du continent africain.

# Art & culture

## Le Festival national du théâtre à Tétouan promet les spectacles de rue

Dans le cadre du Festival national du théâtre, les amateurs des arts de la scène ont assisté, lundi soir à la place Feddan Jdid à Tétouan, à un spectacle intitulé "Taro", signé par la compagnie "Zid" de théâtre de rue.

A cet égard, le metteur en scène et artiste Said Mouhssine a réussi à offrir un spectacle captivant, qui a enchanté un public venu nombreux pour assister à ce spectacle, mêlant cirque, parkour et jonglerie dans un style individuel et dynamique, empreint d'humour, illustrant les défis des jeunes qui inventent des métiers temporaires pour subvenir à leurs besoins.

La pièce "Taro" aborde la question des préjugés sociaux, à travers l'histoire d'un concierge qui, par hasard, se retrouve sur scène après le retard du comédien principal, et se voit invité à le remplacer en improvisant une performance en attendant son arrivée.

Elle met en lumière les problématiques environnementales et la propreté des rues, tout en révélant la créativité de l'artiste qui, à travers une mise en scène captivante, transforme une simple poubelle (taro) en téléviseur, en obstacle ou en barrière à surmonter. Dans une déclaration à la MAP, le metteur en scène Mouhssine a souligné que cette œuvre combine théâtre solo, acrobaties, parkour et arts du cirque, le tout dans un registre co-



mique, ajoutant que la pièce "Taro" traite de questions sociales, tout en impliquant le public durant 40 minutes, le transformant en acteur principal de la représentation.

De son côté, le directeur artistique du festival, Mahmoud Chahdi, a affirmé que le programme de cette édition inclut à nouveau une section de théâtre de rue, permettant ainsi aux habitants de la ville de découvrir les nouveautés du théâtre marocain.

Il a, en outre, rappelé que la section de théâtre de rue, en plus de constituer une occasion de démocratiser l'accès aux spectacles et de rapprocher le théâtre du grand public, vise à ouvrir

le festival à un large public, afin de découvrir les spécificités des nouvelles œuvres du théâtre de rue et du cirque, tout en offrant un espace de création et de rencontre pour les troupes marocaines avec les passionnés des arts de la scène en dehors du cadre de la compétition officielle.

Il est à noter que la cérémonie d'ouverture de cette édition, placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, a été marquée par un vibrant hommage rendu à plusieurs figures emblématiques du théâtre marocain, dont Mohamed Choubi, Mohamed Derham, Hajria Amara, Zoubair Ben Bouchta et Hassan Ba-

dida. Au programme de cet événement figurent la présentation de 12 pièces théâtrales, 4 spectacles de théâtre de rue sur la place Feddan Jdid, 5 pièces dans la catégorie "Première mise en scène", 5 autres au théâtre Riad Sultan à Tanger, ainsi que des séances de signature de publications théâtrales.

Cet événement sera marqué également par une conférence intellectuelle sous le thème "Le scénographe et les questions de la création théâtrale au Maroc", qui sera répartie en quatre sessions traitant des relations entre le scénographe et le metteur en scène, le spectateur, l'auteur et l'acteur.

## Coup d'envoi à Rabat de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival des tentes culturelles hassani

La 3<sup>ème</sup> édition du Festival des tentes culturelles Hassani s'est ouverte, lundi soir à Rabat, à l'initiative du Forum national du patrimoine hassani, sous le thème "Le nouveau modèle de développement au service de la culture hassanie et de sa profondeur africaine".

Organisée en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et la wilaya de la région de Rabat-Salé-Kénitra, cette édition s'inscrit dans le cadre des festivités marquant l'anniversaire de la Marche Verte, et des initiatives visant à promouvoir la culture et le patrimoine hassanis, en leur accordant la place et l'attention qu'ils méritent en tant qu'affluent essentiel de l'identité marocaine unifiée.

Cette édition a comme invité d'honneur le Mali, eu égard aux liens historiques profonds du Maroc et son prolongement africain, aux relations historiques solides liant les peuples marocain et malien, ainsi qu'en célébration des similitudes culturelles et civilisationnelles unissant les deux pays frères. Intervenant à cette occasion, la présidente du Forum national du patrimoine hassani et directrice du festival, Khadija Laabid, a indiqué que cette manifestation est l'occasion de faire connaître la culture hassanie marocaine à l'échelle nationale et

continentale et de promouvoir sa richesse en tant qu'affluent essentiel de l'identité marocaine unifiée.

La culture hassanie constitue une pièce authentique de l'identité nationale marocaine et occupe une place centrale dans le nouveau modèle de développement des Provinces du Sud, lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a-t-elle dit, ajoutant que ce modèle reflète une vision globale

qui intègre le développement économique et social tout en préservant le riche patrimoine culturel propre aux régions du Sahara marocain.

Et de relever à cet égard que le choix du thème de cette édition traduit l'intérêt particulier accordé par le nouveau modèle de développement à la promotion de la culture hassanie, à travers des programmes destinés à soutenir la création artistique,

protéger le patrimoine et encourager les industries culturelles.

La cérémonie d'ouverture du festival, qui a connu la présence de personnalités politiques, culturelles et diplomatiques, a été marquée par un hommage spécial à la personnalité de cette édition, Mohamed Cheikh Biadillah, ancien ministre et ancien président de la Chambre des conseillers, "en reconnaissance de son parcours et de sa contribution à la défense de l'unité territoriale du Royaume".

L'événement a également été ponctué par des performances artistiques, poétiques et musicales présentées par des artistes et poètes du Maroc et du Mali.

Le programme de cette édition prévoit des expositions sur l'histoire et le patrimoine hassani marocain, ainsi que des tentes mettant en lumière les modes de vie dans les régions du Sud du Royaume, y compris la culture culinaire et vestimentaire, les bijoux, les jeux, l'artisanat, la poésie et les écoles coraniques traditionnelles.

En outre, les invités et visiteurs du festival ont rendez-vous avec des soirées poétiques et artistiques célébrant le métissage musical entre le Sahara marocain et son prolongement africain, ainsi que des projections de films documentaires et des conférences intellectuelles et culturelles.



## Présentation du livre "Faire écho à la voix de l'Afrique : Les plus grandes citations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI"

**Bouillon** de culture

Arts plastiques



L'ouvrage "Faire écho à la voix de l'Afrique : Les plus grandes citations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI", de son auteur, Peter Panyin Anaman, a été présenté, lundi, lors d'une cérémonie au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain de Rabat.

L'ouvrage offre un regard unique sur la philosophie de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Sa vision pour l'Afrique, en contenant des réflexions et des citations puisées dans les discours du Souverain, explorant des thèmes cruciaux tels que l'unité africaine, l'autosuffisance, la coopération Sud-Sud, le rôle des femmes et des jeunes, l'éducation, la migration, la démocratie, les droits humains et la tolérance religieuse.

Dans une allocution lors de cette cérémonie, organisée à l'initiative de

l'Association des lauréats étrangers du Maroc (ASLEM), l'auteur du livre a souligné que "les discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI démontrent la grande sagesse d'un Roi visionnaire et engagé pour le développement en Afrique. Ils raisonnent et nous inspirent tous pour accepter notre diversité, renforcer la coopération interafricaine, célébrer notre héritage et œuvrer tous pour un avenir radieux pour l'Afrique".

M. Anaman, ancien étudiant ghanéen au Maroc, a relevé qu'en découvrant les citations contenues dans les discours de Sa Majesté le Roi, il a décelé des messages "ambitieux et avant-gardistes pour l'Afrique", notant que cet ouvrage transmet aux lecteurs "une voix panafricaine imposante et un trésor de sagesse qui inspirera des générations d'Africains pour construire

l'Afrique que nous voulons".

"En écrivant ce livre, j'ai rassemblé des citations qui ont le pouvoir d'inspirer, de motiver et d'éduquer non seulement les Marocains, mais aussi l'ensemble du continent africain, particulièrement les jeunes, les incitant à œuvrer à l'unité, à la paix et au développement dans le continent africain", a souligné l'auteur.

Peter Panyin Anaman est diplômé en langue française de l'Université Mohammed V de Rabat-Souissi et titulaire d'une licence en sciences économiques et gestion de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès. Cette rencontre a notamment réuni plusieurs diplomates, universitaires et personnalités de divers horizons, qui ont pu échanger avec l'auteur autour de la genèse du livre et de son parcours estudiantin au Maroc.

La 5ème édition du Festival international des arts plastiques d'Ain Asserdoune, aura lieu du 07 au 14 décembre prochain à Béni Mellal, sous le thème "La symbolique de l'eau dans l'art plastique et son rôle dans la rationalisation et la sauvegarde de cette denrée".

Initiée par l'Association Manbaa des arts plastiques, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, cette 5ème édition sera rehaussée par la participation de nombreux artistes plasticiens, représentant outre le Maroc, la Tunisie, les Emirats Arabes Unies, l'Ukraine, l'Arabie saoudite, la Palestine, la Jordanie, le Sultanat d'Oman et l'Irak.

A travers cette exposition collective qui donne à voir une belle combinaison de créations artistiques reflétant différents styles et écoles artistiques, les organisateurs entendent plonger les visiteurs dans l'univers personnel de chaque artiste.

Le thème de ce rendez-vous artistique est axé sur la thématique de l'eau et l'impératif de la sauvegarde de cette ressource vitale. A travers cette thématique, l'Association Manbaa des arts plastiques entend participer aux efforts de lutte contre le gaspillage de l'eau en encourageant sa sauvegarde et une meilleure utilisation.

Au menu de cette manifestation culturelle qui ambitionne de revitaliser la scène culturelle de la région de Béni Mellal-Khénifra et de renforcer la présence du produit artistique local, figurent une série de conférences axées sur la sensibilisation à la bonne utilisation de l'eau par l'art avec à la clé la signature de conventions de partenariat.

Un vibrant hommage sera rendu à nombre d'artistes qui se sont illustrés par les coups de leurs pinceaux. Aussi, un atelier de peinture est prévu à l'endroit des enfants, une manière d'encourager les générations montantes en leur permettant d'exposer leurs œuvres et de stimuler leur créativité.

## Rimbaud, l'énigmatique

La poésie d'Arthur Rimbaud, malgré ce qu'on en a dit, restera à jamais incompréhensible et mystérieuse. Il ne faut surtout pas perdre de vue cette idée extrêmement compliquée qui est inhérente à la poésie, c'est l'énigme, c'est l'équivoque. Ses poèmes se donnent à la pensée comme des merveilles, elles semblent avoir un sens, or, elles n'ont aucun sens, c'est le vide absolu, comblé de néant, c'est à l'image d'une illusion, c'est l'illusion elle-même où il y a du vrai, car il y a du vrai dans l'illusoire. Et quand un des chercheurs a écrit que Rimbaud n'a rien écrit, n'a rien pensé, mais qu'il a tout entendu, il semblerait qu'il ait raison, en ce que Rimbaud n'a donné que des traces à des voix, qu'il pouvait entendre. Il n'y a que des voix, que des voix...

Ce en conséquence de quoi, tout se présente, tout de même,

comme des voix silencieuses. Or, le silence et la voix sont constitutifs de la poésie de Rimbaud. Il ne faut pas prendre le silence pour le contraire de la voix, tant s'en faut, le silence est une voix, musicale, du moins en partie. La voix est la voie vers la poésie, c'est-à-dire, vers l'Invisible.

Rimbaud, cherche-t-il l'Invisible, ou, autrement, tente-t-il de dire l'Indicible ? Il paraît qu'il ne cherche rien, mais il « trouve », comme dirait Nietzsche. Le poète trouve simplement l'expression de l'énigmatique, non à le révéler, mais à l'exprimer, et cela change tout. Sans doute s'agit-il de dire, non l'Indicible, mais cet énigmatique dans son état absurde, bizarre, étrange, subtil et lucide. Il y a dans la littérature rimbaldienne ceci d'aussi bien bizarre et magnifique que le non sens peut être la meilleure voie vers la luci-

dité. La poésie, à cet instant-là, ne contredit pas la raison, elle est la Raison Poétique.

De là, Rimbaud est parvenu à être raisonnable, non au sens logique ou philosophique, mais au sens vital du terme, c'est-à-dire l'homme finit par retrouver l'état initial de la raison raisonnable, celle du commencement, celle pure, vide, où le vide est comblé de néant, où la folie n'existe pas. Et si folie il y a chez Rimbaud, alors ce serait de la Raison Pure, celle qui ne se fonde pas sur les mêmes sous-bassements de la raison sociale, sociologique, philosophique, scientifique, etc.

Et à le lire, le constat est frappant, « L'éternité. C'est la mer allée avec le soleil » ! Qu'est-ce qu'on a à chercher dans ce vers ? Rien. Il n'y a rien à chercher et rien à expliquer ; ce vers provoque cette partie énigmatique en nous, et, peut-être, Rimbaud n'a qu'un seul



désir, éveiller notre insatiable curiosité par rapport à l'insignifiant, mais qui sait !

Aussi la poésie de Rimbaud s'expliquerait-elle en essayant de suivre son mouvement, voire son cheminement. Pour aussi incompréhensible que cela puisse paraître, ce poète, à un âge très jeune, a l'intention

de joindre l'étrange à l'étrange, pour que tout soit un Mystère et une Mystique. Et ce n'est pas un jeu de mot, les mots « Mystère » et « Mystique » sont chers au poète, Rimbaud, le premier. Il suffit de le lire quand il affirme entre autres : « J'ai embrassé l'aube d'éte ».

Par Najib Alliou

## Cinquième Chapitre

Il était fort important toutefois d'avoir le dernier mot du baron. Les amis de la comtesse lui rappelèrent un certain chanoine Borda, jeune homme fort aimable qui jadis avait voulu lui faire la cour, et avec d'assez vilaines façons ; ne pouvant réussir, il avait dénoncé son amitié pour Limercati au général Pietranera, sur quoi il avait été chassé comme un vilain. Or, maintenant ce chanoine faisait tous les soirs la partie de tarots de la baronne Binder, et naturellement était l'ami intime du mari. La comtesse se décida à la démarche horriblement pénible d'aller voir ce chanoine ; et le lendemain matin de bonne heure, avant qu'il sortît de chez lui, elle se fit annoncer.

Lorsque le domestique unique du chanoine prononça le nom de la comtesse Pietranera, cet homme fut ému au point d'en perdre la voix ; il ne chercha point à réparer le désordre d'un négligé fort simple.

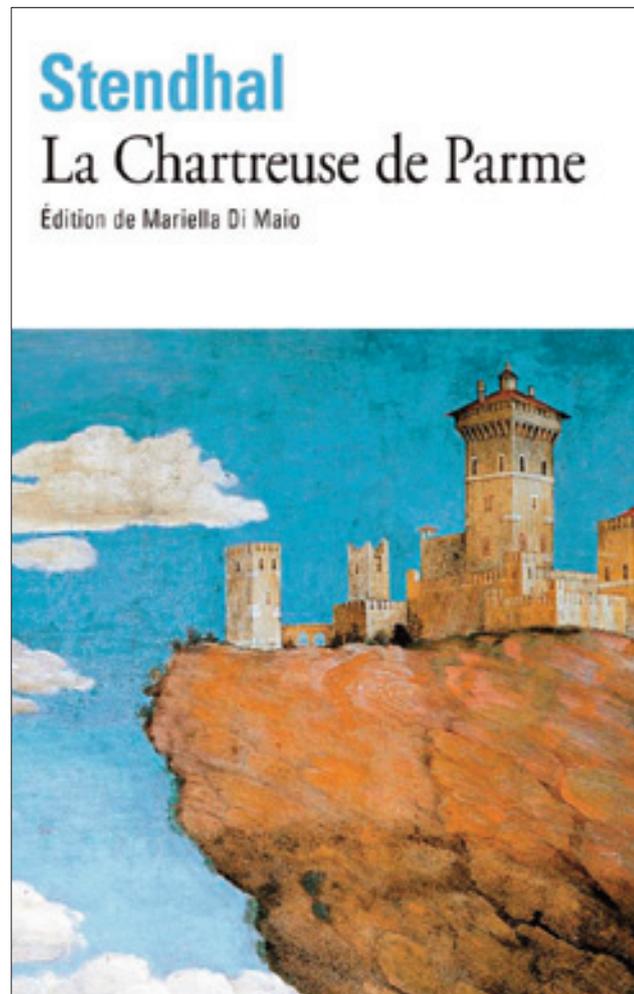
- Faites entrer et allez-vous-en, dit-il d'une voix éteinte. La comtesse entra ; Borda se jeta genoux.

- C'est dans cette position qu'un malheureux fou doit recevoir vos ordres, dit-il ; la comtesse qui ce matin-là, dans son négligé à demi-déguisement, était d'un piquant irrésistible. Le profond chagrin de l'exil de Fabrice, la violence qu'elle se faisait pour paraître chez un homme qui en avait agi traîtreusement avec elle, tout se réunissait pour donner à son regard un éclat incroyable.

- C'est dans cette position que je veux recevoir vos ordres, s'écria le chanoine, car il est évident que vous avez quelque service à me demander, autrement vous n'auriez pas honoré de votre présence la pauvre maison d'un malheureux fou ; jadis transporté d'amour et de jalousie, il se conduisit avec vous comme un lâche, une fois qu'il vit qu'il ne pouvait vous plaire.

Ces paroles étaient sincères et d'autant plus belles que le chanoine jouissait maintenant d'un grand pouvoir ; la comtesse en fut touchée jusqu'aux larmes ; l'humiliation, la crainte glaçaient son âme, en un instant l'attendrissement et un peu d'espoir leur succédaient. D'un état fort malheureux elle passait en un clin d'œil presque au bonheur.

- Baise ma main, dit-elle au chanoine en la lui présentant, et lève-toi. (Il faut savoir qu'en Italie le tutoiement indique la bonne et franche amitié tout aussi bien qu'un sentiment plus tendre.) Je viens te demander grâce pour mon neveu Fabrice. Voici la vérité complète et sans le moindre déguisement comme on la dit à un vieil ami. À seize ans et demi il vient de faire une insigne folie ; nous étions au château de Grianta, sur le lac de Côme. Un soir, à sept heures, nous avons appris, par un bateau de Côme, le débarquement de l'Empereur au golfe de Juan. Le lendemain matin Fabrice est parti pour la France, après s'être fait donner le passeport d'un de ses amis du peuple, un marchand de baromètres nommé Vasi. Comme il n'a pas l'air précisément d'un



marchand de baromètres, à peine avait-il fait dix lieues en France, que sur sa bonne mine on l'a arrêté : ses élans d'enthousiasme en mauvais français semblaient suspects. Au bout de quelque temps il s'est sauvé et a pu gagner Genève ; nous avons envoyé à sa rencontre à Lugano...

- C'est-à-dire à Genève, dit le chanoine en souriant.

La comtesse acheva l'histoire.

- Je ferai pour vous tout ce qui est humainement possible, reprit le chanoine avec effusion ; je me mets entièrement à vos ordres. Je ferai même des imprudences, ajouta-t-il. Dites, que dois-je faire au moment où ce pauvre salon sera privé de cette apparition céleste, et qui fait époque dans l'histoire de ma vie ?

- Il faut aller chez le baron Binder lui dire que vous aimez Fabrice depuis sa naissance, que vous avez vu naître cet enfant quand vous veniez chez nous, et qu'enfin, au nom de l'amitié qu'il vous accorde, vous le suppliez d'employer tous ses espions à vérifier si, avant son départ pour la Suisse, Fabrice a eu la moindre entrevue avec aucun de ces libéraux qu'il surveille. Pour peu que le baron soit bien servi, il verra qu'il s'agit ici uniquement d'une véritable étourderie de jeunesse. Vous savez que j'avais, dans mon bel appartement du palais Dugnani, les estampes des batailles gagnées par Napoléon : c'est en lisant les légendes de

ces gravures que mon neveu apprit à lire. Dès l'âge de cinq ans, mon pauvre mari lui expliquait ces batailles ; nous lui mettions sur la tête le casque de mon mari, l'enfant traînait son grand sabre. Eh bien un beau jour, il apprend que le dieu de mon mari, que l'Empereur est de retour en France ; il part pour le rejoindre, comme un étourdi, mais il n'y réussit pas. Demandez à votre baron de quelle peine il veut punir ce moment de folie.

- J'oubliais une chose, s'écria le chanoine, vous allez voir que je ne suis pas tout à fait indigne du pardon que vous m'accordez. Voici, dit-il en cherchant sur la table parmi ses papiers, voici la dénonciation de cet infâme col-torto (hypocrite), voyez, signée Ascanio Valserra del Dongo, qui a commencé toute cette affaire ; je l'ai prise hier soir dans les bureaux de la police, et suis allé à la Scala, dans l'espoir de trouver quelqu'un allant d'habitude dans votre loge, par lequel je pourrais vous la faire communiquer. La copie de cette pièce est à Vienne depuis longtemps. Voilà l'ennemi que nous devons combattre. Le chanoine lut la dénonciation avec la comtesse, et il fut convenu que, dans la journée, il lui en ferait tenir une copie par une personne sûre. Ce fut la joie dans le cœur que la comtesse rentra au palais del Dongo.

- Il est impossible d'être plus galant homme que cet ancien coquin, dit-elle à

la marquise ce soir à la Scala, à dix heures trois quarts à l'horloge du théâtre, nous renverrons tout le monde de notre loge, nous éteindrons les bougies, nous fermerons notre porte, et, à onze heures, le chanoine lui-même viendra nous dire ce qu'il a pu faire. C'est ce que nous avons trouvé de moins compromettant pour lui.

Ce chanoine avait beaucoup d'esprit ; il n'eut garde de manquer au rendez-vous ; il y montra une bonté complète et une ouverture de cœur sans réserve que l'on ne trouve guère que dans les pays où la vanité ne domine pas tous les sentiments. Sa dénonciation de la comtesse au général Pietranera, son mari, était un des grands remords de sa vie, et il trouvait un moyen d'abolir ce remords.

Le matin, quand la comtesse était sortie de chez lui : La voilà qui fait l'amour avec son neveu, s'était-il dit avec amertume, car il n'était point guéri. Autant comme elle l'est, être venue chez moi !... À la mort de ce pauvre Pietranera, elle repoussa avec horreur mes offres de service, quoique fort polies et très obligeamment présentées par le colonel Scotti, son ancien amant. La belle Pietranera vivra avec 1,500 francs ! ajoutait le chanoine en se promenant avec action dans sa chambre ! Puis aller habiter le château de Grianta avec un abominable secatore, ce marquis del Dongo !... Tout s'explique maintenant ! Au fait, ce jeune Fabrice est plein de grâces, grand, bien fait, une figure toujours riante... et, mieux que cela, un certain regard chargé de douce volupté... une physionomie à la Corrège, ajoutait le chanoine avec amertume.

La différence d'âge... point trop grande... Fabrice né après l'entrée des Français, vers 98, ce me semble ; la comtesse peut avoir vingt-sept ou vingt-huit ans, impossible d'être plus jolie, plus adorable ; dans ce pays fertile en beautés, elle les bat toutes ; la Marini, la Gherardi, la Ruga, l'Aresi, la Pietragruga, elle l'emporte sur toutes ces femmes... Ils vivaient heureux cachés sur ce beau lac de Côme quand le jeune homme a voulu rejoindre Napoléon... Il y a encore des âmes en Italie et, quoi qu'on fasse ! Chère patrie !... Non, continuait ce cœur enflammé par la jalousie, impossible d'expliquer autrement cette résignation à végéter à la campagne, avec le dégoût de voir tous les jours, à tous les repas, cette horrible figure du marquis del Dongo, plus cette infâme physionomie blafarde du marchese Ascanio, qui sera pis que son père !... Eh bien ! je la servirai franchement. Au moins j'aurai le plaisir de la voir autrement qu'au bout de ma lognette.

Le chanoine Borda expliqua fort clairement l'affaire à ces dames. Au fond, Binder était on ne peut pas mieux disposé ; il était charmé que Fabrice eût pris la clef des champs avant les ordres qui pouvaient arriver de Vienne ; car le Binder n'avait pouvoir de décider de rien, il attendait des ordres pour cette affaire comme pour toutes les autres ; il envoyait à Vienne chaque jour la copie exacte de toutes les informations ; puis il attendait.

(A suivre)

Récit d'un lieu

# Zagora : *Domaine expérimental du palmier dattier l'INRA*



« De ces maisons  
Il n'est resté  
Que quelques Moignons de murs  
De tant d'hommes  
Selon mon cœur  
Il n'est pas même  
Autant resté  
Mais dans le cœur  
Aucune croix ne manque  
C'est mon cœur  
Le pays le plus ravagé. »

C'est en ces termes qu'en 1916, le poète italien Giuseppe Ungaretti pose son regard effaré sur des lieux ravagés par la guerre sans savoir vraiment s'il est possible de dresser une frontière entre l'âme d'un lieu et la conscience de celui qui l'habite.

Il me semble évident que la bi-dimensionnalité géographique n'a aucune chance de satisfaire une quelconque tentative de définition. Sans doute, faut-il y adjoindre des notions telles l'Histoire, la mémoire, les racines, l'appartenance ou encore l'appropriation pour donner plus de consistance à cette notion de « lieu ». Parfois même, une dimension métaphysique voire spirituelle vient transcender un lieu pour le défaire de sa condition matérielle et l'élever au rang du sacré.

**Nabche : Il était une fois un lieu - pépinière pour palmier dattier : recherche et innovation**

Créée en 1964 par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) du Maroc, la station du « Domaine expérimental de Zagora (DEZ) » occupe une place de choix dans l'histoire et le développement agricole de la région de Drâa-Tafilalet. Situé au cœur de Zagora, sur une superficie de plus de 40 hectares, ce centre de recherche agronomique est bien plus qu'un simple lieu de science. Il incarne une mémoire vivante, un témoignage de l'engagement de plusieurs générations d'agronomes, de scientifiques et de techniciens dévoués à relever les défis complexes des zones arides et semi-arides.

En tant que pôle d'excellence pour la recherche et l'innovation, le DEZ a pour vocation principale de mener des recherches scientifiques et techniques dans le domaine de l'agriculture, adaptées aux conditions climatiques particulièrement rudes de cette région désertique. Au fil des décennies, il a su développer des technologies et des pratiques agricoles nova-

trices, afin de répondre aux besoins des agriculteurs locaux, tout en tenant compte des spécificités pédologiques du sol et des ressources en eau limitées.

L'ambition de ce domaine expérimental ne s'arrête pas aux frontières de la recherche. Il s'engage également activement à améliorer la productivité et la durabilité de l'agriculture dans la région, contribuant ainsi au développement rural et à la sécurité alimentaire. Ses travaux ont permis d'introduire des méthodes de culture résilientes et respectueuses de l'environnement, tout en favorisant une gestion intégrée des ressources naturelles, essentielle pour le développement des oasis et des zones arides environnantes.

**Nabche : Autrefois un lieu idoine et paradis des chercheurs agronomes, aujourd'hui il s'acharne à échapper à ses conditions mortelles**

Autrefois un havre de paix et de découvertes pour les chercheurs agronomes, le site de Nabche s'emploie aujourd'hui à résister aux défis environnementaux et aux menaces qui pèsent sur sa pérennité. Pourtant, ce lieu reste gravé dans l'histoire de l'agriculture marocaine, notamment pour son rôle crucial dans la lutte contre le bayoud, une maladie dévastatrice qui a décimé des milliers de palmiers dattiers au fil des décennies.

C'est en ce lieu que, en 1975, fut planté le premier pied mère de la variété de palmier dattier « Najda », reconnu pour sa remarquable résistance au bayoud. Cette avancée marquante fut le fruit de nombreuses années de recherche, d'observation et d'efforts collectifs des agronomes. Après une décennie d'investigations intensives, en 1985, les premières souches de cette variété furent transférées aux laboratoires pour un processus de multiplication in vitro, une technologie innovante pour l'époque.

Trois ans plus tard, en 1988, les premiers vitro-plants issus de cette technique furent mis à disposition des agriculteurs des différentes oasis du Maroc, permettant ainsi de limiter la propagation du bayoud et de restaurer les palmeraies affectées. La diffusion de la variété « Najda » marqua un tournant dans la préservation des oasis marocaines, constituant un espoir renouvelé pour les régions durement touchées par cette maladie.



**Centre de recherche :  
Entre déclin et espoir de renouveau**

Doté d'une infrastructure moderne, ce centre disposait d'une variété d'équipements dédiés à la recherche et à la formation, comprenant des champs expérimentaux, un centre technique interprofessionnel pour la phoeniculture, des laboratoires, une pépinière, et des équipements de pointe. Il n'était pas seulement un lieu de recherche, mais également un centre de formation pour les agriculteurs, éleveurs et techniciens locaux, jouant un rôle clé dans l'amélioration des pratiques agricoles dans cette région aride.

**Centre de recherche en déclin**

Cependant, ce qui fut autrefois un centre dynamique et prometteur se trouve aujourd'hui dans un état de léthargie inquiétant. Les activités de recherche ont été interrompues, laissant place à une absence totale de publications scientifiques récentes, un signe alarmant de son déclin. Les infrastructures, jadis robustes et bien entretenues, subissent désormais une dégradation accélérée en l'absence d'entretien, rendant les équipements de plus en plus inutilisables.

Ce déclin s'accompagne également d'un exode des talents : les chercheurs et techniciens qualifiés, qui constituaient le cœur du centre, ont quitté leurs postes, privant ainsi le DEZ de compétences cruciales. L'âme même de cette institution semble s'effacer, avec le risque que ses équipements, pourtant d'une valeur de plus de 10,5 millions de dirhams, deviennent irrémédiablement obsolètes.

**Manque de coordination  
et de ressources**

Le non-fonctionnement du DEZ pourrait être le fruit de plusieurs facteurs interdépendants. En premier lieu, un manque criant de coordination et de collaboration entre les différentes institutions et acteurs du développement agricole – tels que l'ONCA, l'ORMVAO, l'ANDZOA ou encore l'ONSSA – pourrait contribuer à l'isolement du centre. De plus, l'absence de partenariats solides avec d'autres institutions de recherche nationales, comme l'IAV,

l'Université Mohammed VI Polytechnique, ou encore l'ENAM, pourrait priver le DEZ des synergies indispensables à son bon fonctionnement.

Sur le plan financier, le centre souffre également d'un manque chronique de ressources, freinant ses activités de recherche et l'entretien de ses infrastructures. Cette pénurie budgétaire est exacerbée par un déficit de personnel qualifié, résultat de l'absence de recrutements dans des domaines clés tels que la recherche sur le palmier dattier, un secteur pourtant stratégique pour la région.

**Appel au renouveau**

Face à cette situation préoccupante, il devient urgent de réfléchir à des solutions concrètes pour revitaliser ce centre. Redonner vie à cette institution signifie non seulement restaurer ses infrastructures et relancer ses activités de recherche, mais aussi renforcer les partenariats avec les autres acteurs du secteur agricole et garantir un financement durable. Il est impératif de valoriser l'énorme potentiel de ce centre, qui fut autrefois un pilier de l'agriculture oasienne, et d'éviter que des années d'investissements et d'expertise ne soient définitivement perdues.

Après tout, un « lieu » a toujours quelque chose à voir avec une mémoire. C'est peut-être pour cela qu'il est si difficile de dresser une frontière entre l'identité d'un lieu et celle de ceux qui l'animent. Le non-fonctionnement de ce centre n'est pas une fatalité. C'est un défi majeur pour l'INRA afin de baliser et niveler tout ce qui compromet ses objectifs de recherche agronomique dans la région semi-aride. La situation du DEZ est préoccupante, mais il n'est pas encore au stade de la mort clinique pour pallier ces dysfonctionnements sous-jacents. Il a toutes les cartes en main pour redevenir un acteur clé dans la lutte contre les défis climatiques et agronomiques de la région. Mais pour cela, il est crucial d'agir vite.



**Par Dr Mustapha Faouzi**  
Sociologue, aménageur/urbaniste

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
REGION FES-MEKNES  
PROVINCE D'IFRANE  
COMMUNE D'AIN LEUH  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
SUR OFFRE DES  
PRIX N° : 04/2024

Le lundi 16 décembre 2024 à 11h 00min, il sera procédé dans la Commune Ain leuh, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié sur offres des prix N° : 04/2024, relatif à l'ACHAT DE MATÉRIELS POUR ENTRETIEN ET RÉPARATION COURANT

DE RESEAU ET INSTALLATION D'ELECTRICITE  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par

le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 85 608,00 (quatre-vingt-cinq mille six cent huit dirhams ; 00 cts).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 700,00 dhs (mille sept cents dirhams, 00cts).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.  
N° 9118/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE SIDI BERNI  
COMMUNE AIT ERKHA

**AVIS D'ORGANISATION DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELS  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président de la Commune Ait Erkha porte à la connaissance de tous les personnels de la commune qu'il organise à leur profit les examens de l'aptitude professionnels le 21/12/2024 au siège de la commune pour l'accès au grade:

Technicien 2ème grade. Ouvert aux Techniciens de 2ème grade comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité

Le dossier de candidature comprend :

- La demande de participation
- Une copie de l'arrêté de nomination en qualité de technicien 3<sup>ème</sup> grade.

Les dossiers de candidature doivent être adressés ou déposés au bureau des personnels de la Commune Ait Erkha avant le 13/12/2024 délai de rigueur.

N° 9123/PA

PROVINCE DE TARPUDANT  
CERCLE OULED TEMA  
CABDET MADIRAA ELAIN  
COMMUNE TOSSI NISSEDALENE

**APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ  
N°:09TN/BC/2024**

Le 09/12/2024 à 12H, il sera procédé, dans la Salle de Réunion de la COMMUNE TOSSI NISSEDALENE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix pour : EXTENSION ET APPROFONDISSEMENT DU PUIT ANZOUG

La caution provisoire est fixée à la somme de 4000,00 DHS (Quatre Mille dhs)  
L'estimation des coûts des Travaux 240 800,00 DHS (Deux Cent Quarante Mille Six Cent dirhams)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 9119/PA

**إعلان تمديدي**

بعد تدارك الخطأ المنشور في جريدة الاتحاد الاشتراكي عدد : 894.13 و جريدة

Libération عدد 10367 المؤرخين في 21 نونبر 2024 المتعلق بالإعلان عن اجراء امتحان

الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 لموظفي جماعة تالوين المؤرخ في 19 نونبر 2024 في الدرجة

المتحن في شأنها تم تصحيح الخطأ كما يلي :

- مساعد اداري من الدرجة الممتازة بدلا من : مساعد اداري ممتاز

• Adjoint Administratif grade principal au lieu : de Adjoint administratif principal

N° 9120/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MEKINE  
COMMUNE DE TIT MELLI  
DIRECTION DES SERVICES  
DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES  
SERVICE RESSOURCES HUMAINES  
AFFAIRES HUMAINES  
24 RUE CIVIL DE L'ÉDIFICATION DE MEKINE/14

N° MS.../DND/AM/2024

Statut : M.J

**AVIS**

**PORTANT SUR L'ORGANISATION DES EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président de la Commune de TIT MELLI, organise des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024 au profit des personnels dans les échelons de recrutements suivant les statuts particuliers intercommunales ayant rempli les conditions d'ancienneté dans le grade actuel exigés conformément au décret n° 2.04.400 du 29 septembre 14260 (12-2005) fixant les modalités d'avancement de grade et de cadre des fonctionnaires de TDM, tel qu'il a été modifié et complété et ce selon le programme dans le tableau ci-dessous :

Grade actuel	Grade promotion	Conditions de candidature	Toutes réglementaires	Nombre de postes vacants	Date des examens	Dernier date de dépôt de candidature
Ingenieur d'Etat 1 <sup>er</sup> Grade	Ingenieur d'Etat Grade principal		Decret n° 14-10-04-02 portant sur le statut particulier de corps administratif des ingénieurs d'Etat grade principal	Sans QTE		
Technicien 2 <sup>o</sup> Grade	Technicien 1 <sup>o</sup> Grade		Decret n° 14-10-04-02 portant sur le statut particulier de corps administratif des techniciens tel qu'il a été modifié et complété	Dans la limite de 14% du nombre de l'effectif remplissant les conditions statutaires selon chaque grade	14 Juece 2024	11 Juece 2024
Adjoint 3 <sup>o</sup> Grade	Adjoint 2 <sup>o</sup> Grade	Avoir au moins 5 années	A titre réglementaire		14 Juece 2024	11 Juece 2024
Adjoint technique 2 <sup>o</sup> Grade	Adjoint technique 1 <sup>o</sup> Grade	L'ancienneté dans le grade actuel le jour spécifique pour effectuer le 2 <sup>o</sup> examen des tests applicatifs dans la division organisationnel et en respect	Le statut des techniciens tel qu'il a été modifié et complété		14 Juece 2024	11 Juece 2024
Adjoint Administratif 2 <sup>o</sup> Grade	Adjoint administratif 1 <sup>o</sup> Grade		Le statut des techniciens tel qu'il a été modifié et complété		14 Juece 2024	11 Juece 2024

Plages à remplir lors de candidatures en EAP:  
- Demande de participation en examens selon le modèle établi par le MJI, obligatoirement rempli du VISA par le chef de service.  
- Copie de l'acte de promotion dans le grade actuel.  
- Copie de dernier arrêté de recrutement d'admission.  
- Copie de la CNE.

Est admis à candidatures personnes au MJI lors d'été ou auparavant d'été des pièces demandées au directeur du MJI immédiatement sans délai et sans excuses.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Président et P.D  
des Services  
Nabil MOURID

N° 9122/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
صالة إقليم التطور  
جماعة ازغغان  
مكتب الموارد البشرية  
عد: 1165

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024**

يتم بمقر جماعة ازغغان بإقليم التطور يوم: 2024/12/31 على الساعة التاسعة صباحا امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 لتلوج الدرجات التالية:

- تقني من الدرجة الأولى
- تقني من الدرجة الثانية
- تقني من الدرجة الثالثة
- مساعد تقني من الدرجة الأولى
- محرر من الدرجة الثانية
- مساعد إداري من الدرجة الممتازة

تحدد عدد المناصب المتمن بشأنها في 14 % يتعين على الموظفين التابعين لجماعة ازغغان الراغبين في اجتياز هذا الامتحان والمستوفين للشرط النظامية ايداع طلبات مشاركتهم لدى مكتب الموارد البشرية قبل: 16 نونبر 2024 وهو آخر أجل. حور بلزغغان في 14 نونبر 2024.

N° 9121/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime,  
du Développement  
Territoriale et des Eaux  
et Forêts  
Direction Provinciale de  
l'Agriculture d'Azilal  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ**  
N°39/2024  
(RÉSERVÉ AUX  
PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES  
NATIONALES)

Le Mardi 10 Décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 39/2024 du 10/12/2024 pour objet : Achat de Matériel de Bureau Pour la Direction Provinciale de l'Agriculture d'AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trente et Un Mille Deux Cents Dirhams (31 200,00 dhs)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Six Cent Dirhams (600,00 dhs)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, ou par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du présent décret.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 9124/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

REGION GUELMIM  
OUED NOUN  
PROVINCE D'ASSA-ZAG  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'ASSA ZAG

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N° 30/2024/BP

Le 10/12/2024 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition de matériel artistique pour le centre d'Epanouissement Artistique dans le cadre de renforcement des capacités d'ouverture chez les enfants et les jeunes à la communes territoriales Assiout Yghoumane Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille six cents dirhams (3 600,00 Dhs)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent quatre-

vingt-quatre mille dirhams (184 000,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être

déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 9125/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat-Sabte-Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ  
SEANCE PUBLIQUE**

Le 09 Décembre 2024, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Coût estimé en Dhs TTC	Montant de la Caution Provisoire en Dhs	Heure
4109/PA/2024	Achat de mobilier de bureau destiné à la direction provinciale de Sidi Kacem, en lot unique.	790 000,00 Dhs TTC Sept Cent Quatre Vingt Dix Mille Deux Cent Dirhams TTC	11 000,00 Dhs Douze Mille Dirhams	10h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° : 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :05 du règlement de consultation.

N° 9126/PA



ENSA  
ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES  
APPLIQUÉES  
KHOURIBGA



ENSA  
KHOURIBGA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DE**  
**PRIX N° 02/2024/ENSAKH**  
**(SEANCE PUBLIQUE)**

Le Lundi 09 Décembre 2024 à 12h, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 02/2024/ENSAKH séance publique, pour la passation d'un marché reconductible concernant : la concession de la gestion de la buvette de l'École Nationale des Sciences Appliquées de Khouribga

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 10.000,00 (dix Mille) Dirhams

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5.000,00 DH (Cinq Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le Directeur



Mohamed SAJJEDINE

Enseignement National des Sciences Appliquées, Bd Sidi Aoun, BP 77, Khouribga - 20000 - Maroc  
Tel : +212 5 23 49 23 35 - +212 4 9 33 43 72 Fax : +212 5 23 49 23 39  
Email : contact@ensakh.ma Site web : [www.ensakh.ma](http://www.ensakh.ma)

N° 9128/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE DE SETTAT  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
DIVISION DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA FORMATION



مدينة سطات  
Ville de Settat

**Avis**

La Commune de Settat organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024 pour l'accès aux grades classes aux échelles de rémunération 8 à 11 ouverts aux fonctionnaires de ladite commune âgés au moins six ans d'ancienneté dans leurs grades au premier examen comme suit :

Accès au grade de	places mises en compétition	Date des épreuves		Lieu de dépôt des demandes de candidature et la date limite		
		Ecrites	Orales			
Administrateur M.I	Le Quota est limité à 5% des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires	2024/12/02		Service des Ressources Humaines et de la Formation jusqu'au 13/12/2024.		
Technicien 3 <sup>ème</sup> grade		2024/12/02 A l'école primaire Ibn Tachafine à la ville de Settat	2024/12/28 La salle des réunions au siège de la commune de Settat			
Adjoint Administratif 1 <sup>er</sup> grade						
Adjoint Technique grade principal						
Adjoint Technique 1 <sup>er</sup> grade						
Architecte grade principal						
Médecin grade principal						
Rédacteur 2 <sup>ème</sup> grade						
Technicien 1 <sup>er</sup> grade					2024/12/01	2024/12/01
Technicien 2 <sup>ème</sup> grade					2024/12/01 Au siège de la commune de Settat	2024/12/01 La salle des réunions au siège de la commune de Settat
Rédacteur 1 <sup>er</sup> grade						

N° 9127/PA

**SEBA DISTRIBUTION CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 12.11.2024, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SEBA DISTRIBUTION

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

- Objet :
- NEGOCIANT.
- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE).
- IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT).

Siège Social : 46 Boulevard Zerkouani Jeme Ety Apt N° 6, Casablanca.

DURÉE : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

- Mr. MOUNA TARIK.... 500 parts sociales.
- Mr. EL KOULALI YOUSSEF ... 500 parts sociales.

GERANCE :

- Mr. MOUNA TARIK, cogérant de la Société.
- Mr. EL KOULALI YOUSSEF, cogérant de la Société.

La société est engagée par la signature conjointe de cogérants susnommés. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 25.11.2024 sous le N° 944642. La Société est immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le N° 650623.

N° 9129/PA

**ASODANIA SARL**

**CONSTITUTION**

I- Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nador, en date du 04/11/2024, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivants :

Dénomination : «ASODANIA» SARL

Objet : PROMOTION IMMOBILIER.

LOTISSEMENT ET MARCHAND DE TERRAIN. TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION.

Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, de représentations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci dessus énoncé ou susceptible d'en favoriser le développement de la société.

Siège Social: QUARTIER AARID GROUPE 01 RUE TAOUTIMA N° 504 IER ETAGE NADOR.

Durée : 99 années.

Capital Social : 100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :

- ASSOUFFI ABDELILAH : 500 Parts
- BRAHEM MOHAMED : 500 Parts

TOTAL : 1 000 Parts

Gérance et signature :

GERANT: Mr. ASSOUFFI ABDELILAH

La société fonctionne avec la signature de Mr. ASSOUFFI ABDELILAH.

Bénéfice : 5 % pour la ré-

serve, le reste sera réparti entre les associés.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nador, sous N°9016, le 25/11/2024. Pour extrait et mention LA GERANCE

N° 9130/PA

**SOCIETE - POLYCLINIQUE MECANIQUE ET DIAGNOSTIC - SARL (A.U.) CLOTURE ET LIQUIDATION**

I) - Aux termes de la décision extraordinaire en date du 12/11/2024, enregistrée à Al-Hoceima le 19/11/2023, les associés de la société « POLYCLINIQUE MECANIQUE ET DIAGNOSTIC » SARL (A.U.), inscrite au registre de commerce d'Al-Hoceima sous le N°4363, décide ce qui suit :

- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une réparation pour Solde de tout compte ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation de la société ;

II) - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1er instance d'Al-Hoceima, le 20/11/2024, Sous le N°326

Pour extrait et mention Le liquidateur.

N° 9131/PA

**ROYAUME DU MAROC - MINISTERE DE L'INTERIEUR - WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL - REGION DE L'ORIENTAL - DIRECTION GENERALE DES SERVICES DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES - DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS - SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES - AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE**

N° : 28 /2024/BRO

Le 09/12/2024 à partir de 10heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°28/2024/BRO : ACHAT DE COFFRETS, AGENDAS ET ACCESSOIRES POUR LE COMPTE DU CONSEIL DE LA REGION DE L'ORIENTAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3000,00 DH (trois mille dirham).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 159.696,00DH TTC (cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-seize dirham)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32,34 du décret N°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent : Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de Consultation.

N° 9132/PA

**ROYAUME DU MAROC - MINISTERE DE L'INTERIEUR - PROVINCE D'OUARZAZATE - SECRETARIAT GENERAL - DIVISION DU BUDGET ET MARCHES - N° /DBM/SM - AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

N°17/INDH/2024

Le 19 Décembre 2024 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour les TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ACCES AUX COLLEGES D'IMINOULAOUENE A LA COMMUNE DE TOUNDOUTE PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 13 000,00 dhs (treize Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 662 952,00dhs (Six cent soixante-deux mille neuf cent cinquante-deux dirhams et zéro Centime) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre

délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023). Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9133/PA

**ROYAUME DU MAROC - MINISTERE DE L'INTERIEUR - PROVINCE D'OUARZAZATE - SECRETARIAT GENERAL - DIVISION DU BUDGET ET MARCHES - N° /DBM/SM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL NATIONAL N°19/INDH/2024**

Le 20 Décembre 2024 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour les TRAVAUX DE MISE A NIVEAU ET EXTENSION DES DOIRS ALLOUMOUA AU NIVEAU DES COMMUNES DE SKOURA, TAZNAKHE ET IMINOULAOUEN - PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 50.000,00 dhs (cinquante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2 688 709,43dhs (Deux Million Six Cent Quatre-Vingt-Huit Mille Sept Cent Neuf Dirhams, 43Centimes) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

Le dossier technique doit comprendre : Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification de la façon suivante :

Classe	Secteur	Qualification
4	A : Construction	A-2 : travaux courants en béton armé - maçonnerie pour bâtiment

N° 9134/PA

**الاطلاع بإجراء امتحانات القواعد المهنية لولوج ترشيح تلقى من الدرجة الثالثة و مساعد تلقى من الدرجة الاولى بجامعة تلمونت بروس سنة 2024.**

يعلن رئيس المجلس الجامعي لجامعة تلمونت من علم التكوين من الدرجة الرابعة و المساعدين التكوين من الدرجة الثانية التالين لمزايا لجامعة تلمونت انه ستسلم لائقاتهم امتحانات القواعد المهنية بروس سنة 2024 يوم الثلاثاء 24 دجنبر 2024 بمقر الجامعة لولوج الترشيح التالية :

الدرجة المعلن بشكها	الالتحاق التالين	العدد	المصطلح	التاريخ و مكان اجراء الامتحان	الالتحاق التالين	العدد	المصطلح
الدرجة الاولى <td>موضوع علم او اسئلة متعمدة الاختبارات ( QCM) حول مواضيع متعلقة ذات صلة بوزارة التالين او المهام او الوظائف المرتبطة بالدرجة المعلن بشكها.</td> <td>3</td> <td>ساعات</td> <td>الثلاثاء 24 دجنبر 2024</td> <td>المصطلح</td> <td>3</td> <td>ساعات</td>	موضوع علم او اسئلة متعمدة الاختبارات ( QCM) حول مواضيع متعلقة ذات صلة بوزارة التالين او المهام او الوظائف المرتبطة بالدرجة المعلن بشكها.	3	ساعات	الثلاثاء 24 دجنبر 2024	المصطلح	3	ساعات
مساعد تلقى الدرجة الاولى <td>الالتحاق التالين : سؤال او اسئلة متعمدة الاختبارات تتعلق بالمهام المتعلقة لادارة الصلابة و الوظائف و المهام المساندة من طرف الموظفين المتكئين لدرجة التالين بشكها.</td> <td>2</td> <td>ساعات</td> <td>المصطلح</td> <td>3</td> <td>ساعات</td> <td>المصطلح</td>	الالتحاق التالين : سؤال او اسئلة متعمدة الاختبارات تتعلق بالمهام المتعلقة لادارة الصلابة و الوظائف و المهام المساندة من طرف الموظفين المتكئين لدرجة التالين بشكها.	2	ساعات	المصطلح	3	ساعات	المصطلح

- 1 - يتكون ملف الترشيح من :
- 1 - طلب المشاركة في الامتحان.
- 2 - نسخة من بطاقة التعريف الوطنية.
- 3 - نسخة من قرار التسمية في الاطار

فلس الموظفين التالين ترشيح قيم الاقصية المطلوبة في الدرجة أي ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية في إطار تلقى من الدرجة الرابعة و مساعد تلقى من الدرجة الثانية في حدود تاريخ اجراء الاختبار التالين والراغبين في المشاركة في الامتحان المهني المشار اليه اعلاه ان ياترو في تقديم ملف المشاركة و ايداعه بمكتب الصلابة بالجامعة قبل يوم الجمعة 20 دجنبر 2024 كآخر اجل ل قبول التالين.

N° 9135/PA

**Société Trans El Merahy - SARL AU -**  
Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Au capital de 100.000,00 Dirhams

Siège social : 55 BD Zerkoutni Espace Zerkoutni 1er étage Apt n° 3 Quartier des Hôpitaux Casablanca

L'an deux Mille vingt-quatre et le Dix Sept Avril, les associés de la société « Trans El Merahy », Société à responsabilité limitée d'associé unique, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, en conséquence il a été décidé ce qui suit :

- Extension de l'objet social de la société.  
L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et ajoute à l'activité principale ce qui suit :

- Entrepreneur de travaux Divers  
- Achat et vente des matériaux de construction  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 08/11/2024 sous le n° 942259

N° 9183/PA

**Avis de constitution**

Au terme d'un acte sous-seing privé du 14/11/2024, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dans les caractéristiques sont :

1- Dénomination : AM MANAGEMENT AND CONSULTING  
2- Objet social : Travaux divers de négoce et commerce.  
3- Capital social : il est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune souscrites en totalité et attribuées à l'associé unique de la société.  
4- Durée : 99 ans  
5- Gérance : La société est gérée et administrée par la seule signature de Mr Mustapha Moqaddem et ce pour une durée illimitée.  
6- Dépôt légal : La société sera déposée au CRI de Casablanca.

N° 9184/PA

**- KAD ADVISORY -**

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 01/11/2024, il a été procédé à la création d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont :

1- Dénomination sociale : KAD ADVISORY  
2- Objet social : La société a pour objet le conseil en relations publiques.  
3- Siège social : Casablanca, 10, Rue Liberté, Etage 3, Bureau 5  
4- Durée de la société : 99 ans

5- Capital social : (10.000) dirhams. Il est divisé en 100 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.  
6- Gérance : Kaddachi Anis, gérant pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 04/11/2024 sous le N° 941379

N° 9138/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
N°37/DRAO/2024

Le 09/12/2024 à 10 Heures ; il sera procédé, au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK Oujda ; l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, les Travaux D'Aménagement d'un polygone pédagogique pour la formation pratique de l'agriculture biologique au niveau de l'Institut des Techniques Agricoles de TADDART ENTITE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL OUJDA en lot unique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics Accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De : neuf cent quarante mille cent vingt-deux Dirhams 00 cts (940 122,00 dhs) TTC  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix-huit mille dirhams (18 000,00 DHS)

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et constituer leurs cautionnements provisoires par voie dématérialisée. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.

N° 9139/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
N°38/DRAO/2024

Le 09/12/2024 à 10 Heures ; il sera procédé, au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK Oujda ; l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, les Travaux d'aménagement Des espaces verts du centre du Qualification Agricole de TADART GUERCIF entité DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL OUJDA en lot unique .

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics Accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme De : deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents Dirhams 00 cts (283 800,00 dhs ) TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5000.00 DHS )  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et constituer leurs cautionnements provisoires par voie dématérialisée. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10. Du règlement de consultation.

N° 9140/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
N°39/DRAO/2024

Le 09/12/2024 à 10 Heures ; il sera procédé, au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK Oujda ; l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, les TRAVAUX D'AMENAGEMENT ELECTRIQUE AUX RESEAU NATIONAL - DE L'UNITE DE TRITURATION DES OLIVES COMMUNE RURALE BNI CHIKER DANS LA PROVINCE DE NADOR RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DIRECTION REGIONALE DE

L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL D'OUJDA EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics Accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De : Cinq cent mille Dirhams 00 cts (500 000,00 dhs ) TTC  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10 000.00 DHS)

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et constituer leurs cautionnements provisoires par voie dématérialisée. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10. Du règlement de consultation.

N° 9141/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 45/SP/2024

Le 19 Décembre 2024 à dix heures (10 h), il sera procédé, à la salle des réunions de la Commune d'Ouarzazate, sise à : Avenue Mohamed V, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exploitation des blocs sanitaires à la Commune de Ouarzazate, Province de Ouarzazate, Région Draa Tafilalet.  
Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de (400,00 dhs) Quatre cent dirhams.

Le coût estimatif relatif à l'exploitation de ces parkings est fixé par le maître d'ouvrage d'un montant de (20.000,00 DHS) Vingt mille dirhams TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des marchés de la Commune de Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél. / Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, dépôt, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 ( 8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune de Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 28 du décret n° : 2-22- 431 du 8 Mars 2023 précité.

- Le bloc sanitaire, près de la direction provinciale de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire en face de la Kasbah de Taourirt, est exclu de la concurrence.

N° 9142/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELMIM OUED-NOUN  
PROVINCE ASSA-ZAG  
COMMUNE DE TOUZGUI  
DIRECTION DE SERVICE  
BUREAU DES FONCTIONNAIRES

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE 2023**

Dans le cadre de l'amélioration des situations du personnel en fonction à la Commune de Touzgui, le conseil communal de Touzgui annonce l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle aux fonctionnaires communaux ayant accomplis au moins six ans avant 31 DECEMBRE 2023.

Le dit examen sera organisé en date du 15 DECEMBRE 2024 au siège de la commune. Le 11 DECEMBRE 2024 est considéré comme les derniers délais pour les fonctionnaires de la commune d'admission des demandes de leurs candidatures.

N° 9136/PA

N° 9137/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHEMISSET

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°: 31/2024/KH**

Il est porté à la connaissance des candidats désirant participer à l'Appel d'Offres Ouvert national n° 31/2024/KH; relatif aux Etude géotechnique de dédoublement de la RR 405 du PK 3+800 au PK 28+000 Dans la Province de Khemisset dont la date d'ouverture des plis prévue le 09/12/2024 à 11h00 a subi des rectifications:

L'estimation du maître d'ouvrage est devenue : 223 344,00 dhs (Deux cent vingt trois milles trois cent quarante quatre Dirhams)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 3000,00 dhs (trois mille dirhams)

Le dossier est téléchargeable du portail des marchés publics : [www.portalmarchespublics.gov.ma](http://www.portalmarchespublics.gov.ma).

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé et de  
la Protection sociale  
Direction Régionale de la  
Santé et de la protection  
sociale Tanger-Tétouan-  
Al Hoceima  
Délégation Provinciale  
de la Santé et de la protec-  
tion sociale

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRE DE PRIX  
N° 10/DMST/2024  
SEANCE PUBLIQUE**

Le 24/12/2024, à partir de  
11 h, il sera procédé, dans  
la salle de réunion de la  
Délégation du Ministère  
de la Santé et de la protec-  
tion sociale à la province  
de Tétouan, sise Hôpital  
provincial de Tétouan, rue  
Martil, bd Abdelkhalék  
Torres. Sanit Rmel, Té-  
touan, à l'ouverture des  
plis, relatif à l'appel d'offre  
ouvert national sur offre  
de prix pour objet:

**ACHAT ET INSTALLATION  
DES EQUIPEMENTS DE  
MORQUE ET D'AUTOPSIE  
DESTINES A L'HOPITAL BEN  
KARICH RELEVANT DE LA  
DELEGATION PROVINCIALE  
DE LA SANTE ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE DE  
TETOUAN.**  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du Portail Marocain des  
Marchés Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation du Maître  
d'Ouvrage est fixée à : 546  
024,00 DHS TTC (CINQ  
CENT QUARANTE SIX  
MILLE VINGT QUATRE  
DHS TTC.)

Le cautionnement provisoire  
est fixé à 9000,00 DHS  
(Neuf MILLE DHS)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles 30  
et 34 du décret n° 2-22-431  
du (8 mars 2023) relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique  
au portail des marchés  
publics accessible à l'adresse  
: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La documentation (Catalogue,  
les prospectus, notices,  
etc.) est mis dans un pli  
distinct et déposée au  
bureau des marchés de la  
Délégation du M.S.P.S. à  
la province de Tétouan  
au plus tard le jour  
ouvrable précédant la  
date d'ouverture des  
plis ou remis séance  
tenante au président  
de la commission  
d'appel d'offres.

Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues par l'article (04)  
du règlement de  
consultation.

**N° 9143/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMMEDIA  
COMMUNE  
AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
TECHNIQUE  
BUREAU  
DES MARCHES  
AVIS D'APPEL

**D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL  
SUR OFFRE DE PRIX  
N°17/2024**

**-LOT UNIQUE-**  
Le 25 Décembre 2024 à  
10h30 il sera procédé, à  
la salle de la réunion de  
la commune Ain Harrouda  
à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert national, pour :  
Maintenance préventive  
et curative des imprimantes  
et PC (pièces et main  
d'œuvre) à la commune  
Ain Harrouda.

Le dossier d'appel d'offres  
est à télécharger à partir  
du portail des marchés  
publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• L'estimation des coûts  
des prestations établie  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de :  
136 068,00 dhs TTC (cent  
trente-six mille soixante-  
huit dirhams TTC)

• Le cautionnement  
provisoire a été fixé à la  
somme de : 2 700,00 DHS  
TTC (Deux mille sept cent  
dirhams).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du décret n° 2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (08  
Mars 2023) relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique  
dans le portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues par l'article 09  
du règlement de  
consultation.

**N° 9144/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMMEDIA  
COMMUNE  
AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
TECHNIQUE  
BUREAU  
DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
SEANCE PUBLIQUE N°  
19./2024

Le 25 Décembre 2024 à  
11h30 il sera procédé, à  
la salle de la réunion de  
la commune Ain Harrouda  
à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres  
ouvert international, sur  
offres de prix pour:

- Fourniture de matériels  
de pavé à la Commune  
Ain Harrouda  
Le dossier d'appel d'offres  
est à télécharger à partir  
du portail des marchés  
publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• L'estimation des coûts  
des prestations établie  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de :  
1 536 000,00 dhs TTC (Un  
million cinq cent trente-  
six mille dirhams TTC)  
• Le cautionnement  
provisoire a été fixé à la  
somme de : 30 700,00DH  
TTC (Trente mille sept cent

dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 et 135 du décret n°  
2-22-431 du 15 chaabane  
1444 (08 Mars 2023)  
relatif aux marchés  
publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique  
dans le portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues par l'article 09  
du règlement de  
consultation.  
Chaque concurrent  
doit présenter des  
fiches de prospectus  
cacheté et signé  
dont lesquels le  
fournisseur doit  
spécifier les  
caractéristiques  
de chaque  
prix (N1 et N2)  
dans un pli  
distinct déposé  
au plus tard le  
24 Décembre 2024  
à 15h30.

**N° 9145/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTE ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE  
PREFECTURE  
D'ARRONDISSEMENT  
CENTRE HOSPITALIER  
PREFECTORAL  
HAY HASSANI  
CASABLANCA

Appel d'offres ouvert  
international à  
majoration  
N° 07/2024

Le 24/12/2024 à 10  
heures, il sera procédé à  
la salle des réunions du  
Centre hospitalier  
préfectoral HAY HASSANI  
(Hôpital AL Hassani : sis  
angle Bd Bouchaib Reddad  
et bd oued Sebou Oulfa  
Casablanca), à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert international  
à majoration n°07/2024

pour :  
GARDIENNAGE,  
SURVEILLANCE ET  
SECURITE A L'INTERIEUR  
DE L'HOPITAL AL HASSANI,  
DU CENTRE DE DIAGNOSTIC,  
DU CENTRE D'HEMEDI-  
ANALYSE RELEVANTS  
DU CENTRE HOSPITALIER  
PREFECTORAL HAY HASSANI  
CASABLANCA

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à  
partir du portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse:  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts  
des prestations établies  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de  
1745780,40 (un million  
sept cent quarante-  
cinq mille sept cent  
quatre-vingt dirhams  
quarante centimes) TTC.

Le cautionnement  
provisoire est fixé à  
30 000,00 (trente mille  
dirhams)  
Le contenu, la  
présentation ainsi que  
le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux  
dispositions des articles  
30 à 34 du décret n° 2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (8  
mars 2023) relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique  
dans le portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
conformément à l'Ar-  
rêté du Ministre Délégué  
auprès de la Ministre de  
l'Economie et des Fi-  
nances, chargé du Budget  
n°1692-23 du 4 hija 1444  
(23 juin 2023) relatif à la  
dématisation des pro-  
cédés, des documents et  
des pièces relatifs aux  
marchés publics.  
Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues par l'article 5  
du Règlement de  
Consultation.

**N° 9146/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTE ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE  
PREFECTURE D'AR-  
RONDISSEMENT  
CENTRE HOSPITALIER  
PREFECTORAL HAY  
HASSANI  
CASABLANCA  
Avis d'appel d'offres  
ouvert international  
à majoration  
N° 08/2024

Le 26/12/2024 à 10  
heures, il sera procédé à  
la salle des réunions du  
Centre hospitalier  
préfectoral HAY HASSANI  
(Hôpital AL Hassani : sis  
angle Bd Bouchaib Reddad  
et bd oued Sebou Oulfa  
Casablanca), à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert international  
à majoration n°08/2024

pour :  
L'HYGIENNE ET LE NET-  
TOYAGE DE L'HOPITAL  
AL HASSANI, DU CENTRE  
DE DIAGNOSTIC,  
DU CENTRE D'HEMEDI-  
ANALYSE RELEVANTS  
DU CENTRE HOSPITALIER  
PREFECTORAL HAY HASSANI  
CASABLANCA

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir

du portail des marchés  
publics accessible à l'adresse:  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts  
des prestations établies  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de  
1.571233,02 (un million  
cinq cent soixante et  
onze mille deux cent  
trente-trois dirhams  
deux centimes) TTC

Le cautionnement  
provisoire est fixé à  
30 000,00 (trente mille  
dirhams)

Le contenu, la  
présentation ainsi que  
le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux  
dispositions des articles  
30 à 34 du décret n° 2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (8  
mars 2023) relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique  
dans le portail des  
marchés publics  
accessible à l'adresse  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues par l'article 5  
du Règlement de  
Consultation.

**N° 9147/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
PACHALIK  
DE BEN AHMED  
COMMUNE  
DE BEN AHMED  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
SEANCE PUBLIQUE  
N°01/ D'ATEM/2024

Le 23/12/2024 à 10  
heures, il sera procédé  
dans la salle des  
réunions de la  
Commune de Ben  
Ahmed à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres

des prix pour l'explo-  
itation de l'abattoir du  
souk hebdomadaire de  
Ben Ahmed

Le dossier d'appel d'offres  
est à retirer auprès du  
service des travaux  
communaux et marchés  
publics de la Commune  
de Ben Ahmed. Il peut  
également être télé-  
chargé à partir du  
portail des marchés  
publics de l'Etat :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• L'estimation de l'explo-  
itation est fixée à :  
35.000,00 DH (Trente  
Cinq mille dirhams)

• Le cautionnement  
provisoire est fixé à :  
20.000,00 DH (Vingt  
mille dirhams)  
Le contenu ainsi que  
la présentation des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des  
articles 30, 32 et 34 du  
Décret n° 2-22-431 du  
15 Chaabane 1444 (08  
Mars 2023) concernant  
les marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre  
récépissé leurs plis dans  
le service des travaux  
communaux et marchés  
publics de la Commune  
de Ben Ahmed  
- Soit les envoyer par  
courrier recommandé  
avec accusé de réception  
au nom de Monsieur le  
Président de la Commune  
de Ben Ahmed.

- Soit les remettre au  
Président de la  
Commission d'appel  
d'offres au début de la  
séance et avant l'ou-  
verture des plis.

- Soit déposer par  
voie électronique dans  
le portail des marchés  
publics  
Les pièces justificatives  
à fournir sont celles  
prévues dans l'article  
quatre (04) du  
règlement de consulta-  
tion.

**N° 9148/PA**



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

وَالدولة المغربية  
وزارة الزراعة، الصيد البحري والتنمية الريفية والصيد المستدام  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

والدولة المغربية  
وزارة الزراعة، الصيد البحري والتنمية الريفية والصيد المستدام

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX  
N° 36/2024/DGRID du 09/12/2024**

Le Directeur de l'office régional de mise en valeur Agricole du Tadla à Fquih Ben Salah porte à la connaissance du public que les concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°36/2024/DGRID du 09/12/2024 relatif à l'Achat, installation et mise en service de caméras de surveillance aux stations de filtration collectives A1, A2, A3, A4, A5, A6 et l'ouvrage de prise d'eau G10 dans la zone des Béni Moussa Ouest, publié dans le journal LIBERATION N°10 371 du 26 Novembre 2024 et inséré dans le portail marocain des marchés public en date du 26 Novembre 2024, devront déposer les documents techniques, prévus par l'article 06 du Règlement de consultation :

- Soit au bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla et ce au plus tard le 06/12/2024 à 16 Heures ;
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.

**N° 9149/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTÉRIEUR**  
**DE LA PROVINCE**  
**DE DRIOUCH**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**DE DRIOUCH**  
**SERVICE DES AFFAIRES**  
**FINCIÈRES**  
**ET DE PATRIMOINES**  
**BUREAU DES**  
**MARCHÉS**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**SIMPLIFIÉ**  
**N° : 28/2024/CPD**  
 • Le Lundi 09/12/2024, à  
 10/00 Heures, il sera  
 procédé aux Bureaux du  
 Conseil Provincial de  
 Driouch, à la Ville de  
 Driouch, à l'ouverture des  
 plis relative à l'appel d'of-  
 fres simplifié sur offres de  
 prix pour :  
 • Achat de carburant

pour le fonctionnement  
 des engins de la brigade  
 mobile de la région de  
 l'orientale, objet de la  
 convention relative à l'ou-  
 verture des pistes au ni-  
 veau des communes de la  
 Province de Driouch.  
 • Le dossier d'appel d'of-  
 fres peut être retiré auprès  
 des Bureaux du Conseil  
 Provincial de Driouch, à  
 la Ville de Driouch, il peut  
 également être téléchargé  
 à partir du portail des  
 marchés publics :  
 www.marchéspublics.gov.  
 ma.  
 • L'estimation des coûts  
 des prestations établies  
 par le maître d'ouvrage  
 est fixée à la somme de :  
 Huit Cent cinquante-sept  
 Mille dix Dirhams  
 (862.125,00 DH TTC)  
 • Le cautionnement pro-

visoire est fixé à la somme  
 de : dix-sept Mille Di-  
 rhams (17.000,00 DHS)  
 • Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt des  
 dossiers des concurrents  
 doivent être conformes  
 aux dispositions des arti-  
 cles 30, 32 et 34 du décret  
 n° : 2.22.431, Du : 15 Chaab-  
 ban 1444 (08 Mars 2023)  
 relatifs aux marchés pu-  
 blics.  
 • Conformément aux dis-  
 positions de l'Arrêté de la  
 Ministère de l'Économie  
 et des finances N° : 1982-  
 21, Du : 09 Joumada I 1443  
 (14 Décembre 2021) relatif  
 à la dématérialisation des  
 procédures de passation  
 des marchés publics et  
 des garanties pécuniaires,  
 le dépôt électronique des  
 plis et des offres est obli-  
 gatoire.

• Pour les concurrents  
 non installés au Maroc, ils  
 doivent fournir le dossier  
 technique tel que prévu  
 par le règlement de  
 consultation.  
 • Les pièces justificatives  
 à fournir sont celles pré-  
 vues par le règlement de  
 consultation.  
**N° 9150/PA**  
 Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Préfecture de Salé  
 Commune Ameur  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**SIMPLIFIÉ SUR OFFRES**  
**DE PRIX N° 04 /2024**  
 Le 10/12/2024 à 10  
 Heures, il sera procédé,  
 dans la salle de réunion  
 De la commune d'ameur  
 sis à brahma route azouzi  
 à l'ouverture des plis re-

latif à l'appel d'offres ou-  
 vert national sur offres  
 des prix relatif à : L'acqui-  
 sition d'un camion équipé  
 d'une citerne et pompe  
 pour le compte de la com-  
 mune d'AMEUR.  
 Le dossier d'appel d'of-  
 fres doit être téléchargé à  
 partir du portail des mar-  
 chés publics accessible à  
 l'adresse www.marchés-  
 publics.gov.ma.conformé-  
 ment aux dispositions de  
 l'article 135 du décret n°2-  
 22-431 du 08 mars 2023  
 relatif aux marchés pu-  
 blics.  
 L'estimation des coûts des  
 prestations établies par le  
 maître d'ouvrage est fixée  
 à la somme de :960 000,00  
 dhs ( Neuf cent Soixante  
 Mille dirhams, TTC).  
 Le cautionnement provi-  
 soire est fixé à la somme

de : 18000,00 dhs (Dix  
 Huit Mille Dirhams).  
 Le contenu, la présenta-  
 tion ainsi que le dépôt  
 des dossiers des concu-  
 rents doivent être  
 conformes aux disposi-  
 tions des articles 30 ,32 ,  
 34 , 37 et 135 du décret  
 n°2-22-431 du 08 mars  
 2023 relatif aux marchés  
 publics.  
 Les concurrents doivent  
 déposer leurs plis par  
 voie électronique dans le  
 portail des marchés pu-  
 blics accessible à l'adresse  
 www.marchéspublics.gov  
 .ma.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles pré-  
 vues à l'article 10 et 11 du  
 règlement de la consulta-  
 tion.  
**N° 9151/PA**

# Horaires des trains

## SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° Train	Marrakech	Benguerdj	Selma	Berkane	Casa Océan	Casa voyageurs	Ain Seba	Meknes	Rabat Agdal	Rabat Ville	Salé	Sidi Tadjout	Kénitra	Sidi Youssef	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes el amir	Meknes	Selma	Ain Tachdine	Fes	
Train	مراكش	بنكردج	سلا	بركان	القصر الجديد	القصر المسجون	عين السبع	مكناس	الرباط الدال	الرباط الجديدة	سلا	سيدي تاجوت	كنيترا	سيدي يوسف	سيدي سليمان	سيدي كاسم	مكناس الأمير	مكناس	سلا	عين تاشدين	فاس	
171*																						
301						5:40	5:40	5:58	6:05	6:37	6:47	6:55	7:08	7:25	7:44	7:58	8:08	8:47	9:05	9:37	9:57	10:04
302						6:40	6:40	6:58	7:05	7:37	7:47	7:55	8:08	8:25	8:44	8:58	9:08	9:47	10:05	10:37	10:57	11:04
303*	4:50	5:35	6:30	6:50	7:15	7:30	7:50	8:05	8:35	8:57	9:07	9:15	9:28	9:45	9:58	10:15	10:25	10:30	10:50	11:05	11:15	11:25
304	5:50	6:35	7:30	7:50	8:15	8:30	8:50	9:05	9:35	9:57	10:07	10:15	10:28	10:45	10:58	11:15	11:25	11:30	11:50	12:05	12:15	12:25
305						9:30	9:30	9:48	10:15	10:37	10:47	10:55	11:08	11:25	11:42	11:55	12:05	12:10	12:30	12:45	12:55	13:05
306	7:50	8:35	9:30	9:50	10:15	10:30	10:50	11:05	11:35	11:57	12:07	12:15	12:28	12:45	12:58	13:15	13:25	13:30	13:50	14:05	14:15	14:25
307						11:30	11:30	11:48	12:15	12:37	12:47	12:55	13:08	13:25	13:42	13:55	14:05	14:10	14:30	14:45	14:55	15:05
308	9:50	10:35	11:30	11:50	12:15	12:30	12:50	13:05	13:35	13:57	14:07	14:15	14:28	14:45	14:58	15:15	15:25	15:30	15:50	16:05	16:15	16:25
309*	10:50	11:35	12:30	12:50	13:15	13:30	13:50	14:05	14:35	14:57	15:07	15:15	15:28	15:45	15:58	16:15	16:25	16:30	16:50	17:05	17:15	17:25
310	11:50	12:35	13:30	13:50	14:15	14:30	14:50	15:05	15:35	15:57	16:07	16:15	16:28	16:45	16:58	17:15	17:25	17:30	17:50	18:05	18:15	18:25
311	12:50	13:35	14:30	14:50	15:15	15:30	15:50	16:05	16:35	16:57	17:07	17:15	17:28	17:45	17:58	18:15	18:25	18:30	18:50	19:05	19:15	19:25
312	13:50	14:35	15:30	15:50	16:15	16:30	16:50	17:05	17:35	17:57	18:07	18:15	18:28	18:45	18:58	19:15	19:25	19:30	19:50	20:05	20:15	20:25
313*	14:50	15:35	16:30	16:50	17:15	17:30	17:50	18:05	18:35	18:57	19:07	19:15	19:28	19:45	19:58	20:15	20:25	20:30	20:50	21:05	21:15	21:25
314	15:50	16:35	17:30	17:50	18:15	18:30	18:50	19:05	19:35	19:57	20:07	20:15	20:28	20:45	20:58	21:15	21:25	21:30	21:50	22:05	22:15	22:25
315	16:50	17:35	18:30	18:50	19:15	19:30	19:50	20:05	20:35	20:57	21:07	21:15	21:28	21:45	21:58	22:15	22:25	22:30	22:50	23:05	23:15	23:25
316	17:50	18:35	19:30	19:50	20:15	20:30	20:50	21:05	21:35	21:57	22:07	22:15	22:28	22:45	22:58	23:15	23:25	23:30	23:50	24:05	24:15	24:25
317	18:50	19:35	20:30	20:50	21:15	21:30	21:50	22:05	22:35	22:57	23:07	23:15	23:28	23:45	23:58	24:15	24:25	24:30	24:50	25:05	25:15	25:25
318	19:50	20:35	21:30	21:50	22:15	22:30	22:50	23:05	23:35	23:57	24:07	24:15	24:28	24:45	24:58	25:15	25:25	25:30	25:50	26:05	26:15	26:25
319	20:50	21:35	22:30	22:50	23:15	23:30	23:50	24:05	24:35	24:57	25:07	25:15	25:28	25:45	25:58	26:15	26:25	26:30	26:50	27:05	27:15	27:25
320	21:50	22:35	23:30	23:50	24:15	24:30	24:50	25:05	25:35	25:57	26:07	26:15	26:28	26:45	26:58	27:15	27:25	27:30	27:50	28:05	28:15	28:25

## SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° Train	Fes	Ain Tachdine	Selma	Meknes	Meknes el amir	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi Youssef	Kénitra	Sidi Tadjout	Salé	Rabat Ville	Rabat Agdal	Meknes	Ain Seba	Casa voyageurs	Casa Océan	Berkane	Selma	Benguerdj	Marrakech
Train	فاس	عين تاشدين	سلا	مكناس	مكناس الأمير	سيدي كاسم	سيدي سليمان	سيدي يوسف	كنيترا	سيدي تاجوت	سلا	الرباط الجديدة	الرباط الدال	مكناس	عين السبع	القصر الجديد	القصر المسجون	بركان	سلا	بنكردج	مراكش
701						5:50	5:50	6:08	6:15	6:47	6:57	7:05	7:18	7:35	7:52	8:10	8:24	8:41	9:00	9:32	9:52
307	5:50					6:17	6:17	6:35	6:42	7:14	7:24	7:32	7:45	8:02	8:19	8:37	8:51	9:08	9:27	9:59	10:19
308*	6:47					7:06	7:06	7:24	7:31	8:03	8:13	8:21	8:34	8:51	9:08	9:26	9:40	9:57	10:29	10:49	10:56
309*	7:43	5:54	6:54	7:14	7:39	7:58	8:12	8:30	8:37	9:09	9:19	9:27	9:40	9:57	10:14	10:32	10:46	11:03	11:35	11:55	12:02
310*	8:39	6:54	7:54	8:14	8:39	8:58	9:12	9:30	9:37	10:09	10:19	10:27	10:40	10:57	11:14	11:32	11:46	12:03	12:35	12:55	13:02
311*	9:35	7:54	8:54	9:14	9:39	9:58	10:12	10:30	10:37	11:09	11:19	11:27	11:40	11:57	12:14	12:32	12:46	13:03	13:35	13:55	14:02
312	10:31					10:50	10:50	11:08	11:15	11:47	11:57	12:05	12:18	12:35	12:52	13:10	13:24	13:41	14:13	14:33	14:40
313*	11:27					11:46	11:46	12:04	12:11	12:43	12:53	13:01	13:14	13:31	13:48	14:06	14:20	14:37	15:09	15:29	15:36
314	12:23					12:42	12:42	13:00	13:07	13:39	13:49	13:57	14:10	14:27	14:44	15:02	15:16	15:33	16:05	16:25	16:32
315*	13:19					13:38	13:38	13:56	14:03	14:35	14:45	14:53	15:06	15:23	15:40	15:58	16:12	16:29	17:01	17:21	17:28
316	14:15					14:34	14:34	14:52	15:00	15:32	15:42	15:50	16:03	16:20	16:37	16:55	17:09	17:26	17:58	18:18	18:25
317*	15:11					15:30	15:30	15:48	15:55	16:27	16:37	16:45	16:58	17:15	17:32	17:50	18:04	18:21	18:93	19:13	19:20
318	16:07					16:26	16:26	16:44	16:51	17:23	17:33	17:41	17:54	18:11	18:28	18:46	19:00	19:17	19:89	20:09	20:16
319	17:03					17:22	17:22	17:40	17:47	18:19	18:29	18:37	18:50	19:07	19:24	19:42	19:56	20:13	20:85	21:05	21:12
320	18:00					18:19	18:19	18:37	18:44	19:16	19:26	19:34	19:47	20:04	20:21	20:39	20:53	21:10	21:82	22:02	22:09
321	18:56					19:15	19:15	19:33	19:40	20:12	20:22	20:30	20:43	21:00	21:17	21:35	21:49	22:06	22:78	22:08	22:15
322	19:52					20:11	20:11	20:29	20:36	21:08	21:18	21:26	21:39	21:56	22:13	22:31	22:45	23:02	23:74	23:04	23:11
323	20:48					21:07	21:07	21:25	21:32	22:04	22:14	22:22	22:35	22:52	23:09	23:27	23:41	23:58	24:70	24:00	24:07
324	21:44					22:03	22:03	22:21	22:28	23:00	23:10	23:18									

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers  
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,  
Notre avenir**

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



# Botola Pro D1 : Score de parité entre le FUS et le MAS



Le FUS de Rabat et le Maghreb de Fès (MAS) se sont neutralisés (1-1), lundi au stade municipal de Kénitra, en match de la 11<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

Mohamed Elbadaoui a ouvert le score pour le MAS à la 33<sup>ème</sup> minute de jeu, avant qu'Ab-

dessamad Mahir n'égalise pour les siens (49<sup>e</sup>).

A l'issue de ce match de clôture de la 11<sup>ème</sup> journée, l'équipe de la capitale occupe la 13<sup>e</sup> place avec 13 unités, tandis que le MAS conforte sa 2<sup>e</sup> position au classement (19 pts).

Pour rappel, cette 11<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1, premier acte du second tiers de l'exercice, a profité pleinement à l'équipe de la Renaissance de Berkane qui a assuré l'essentiel, en s'imposant à domicile face au Hassania d'Agadir sur le score étriqué de deux buts à un. Il s'agit là de la sixième victoire d'affilée de la formation berkanie et la huitième depuis le début du championnat contre deux matches nuls et une seule défaite. Des performances qui valent à l'équipe berkanie, managée par le coach Mouine Chaabani, d'occuper la première place du classement général, avec un total de 26 points, soit sept longueurs d'avance sur son poursuivant immédiat le Maghreb de Fès.

Classement										
Cl.	Équipe	Pts	J	V	N	D	BP	BC	Diff	Stade
1	RASSA	26	11	7	1	3	13	10	+3	Stade Mohammed VI
2	MAS	19	11	5	4	2	13	10	+3	Stade Mohammed VI
3	RASSA	18	11	5	3	3	13	10	+3	Stade Mohammed VI
4	RASSA	17	11	5	2	4	13	10	+3	Stade Mohammed VI
5	RASSA	16	11	5	1	5	13	10	+3	Stade Mohammed VI
6	RASSA	15	11	4	3	4	13	10	+3	Stade Mohammed VI
7	RASSA	14	11	4	2	5	13	10	+3	Stade Mohammed VI
8	RASSA	13	11	3	4	4	13	10	+3	Stade Mohammed VI
9	RASSA	12	11	3	3	5	13	10	+3	Stade Mohammed VI
10	RASSA	11	11	2	5	4	13	10	+3	Stade Mohammed VI
11	RASSA	10	11	2	4	5	13	10	+3	Stade Mohammed VI
12	RASSA	9	11	2	3	6	13	10	+3	Stade Mohammed VI
13	RASSA	8	11	1	5	5	13	10	+3	Stade Mohammed VI
14	RASSA	7	11	1	4	6	13	10	+3	Stade Mohammed VI
15	RASSA	6	11	1	3	7	13	10	+3	Stade Mohammed VI
16	RASSA	5	11	0	4	7	13	10	+3	Stade Mohammed VI
17	RASSA	4	11	0	3	8	13	10	+3	Stade Mohammed VI
18	RASSA	3	11	0	2	9	13	10	+3	Stade Mohammed VI
19	RASSA	2	11	0	1	10	13	10	+3	Stade Mohammed VI
20	RASSA	1	11	0	0	11	13	10	+3	Stade Mohammed VI

## Résultats

Raja-WAC : 1-1  
 ASFAR-UTS : 1-1  
 OCS-CODM : 3-0  
 IRT-MAT : 1-2  
 RSB-HUSA : 2-1  
 RCAZ-JSS : 0-0  
 SCCM-DHJ : 1-4  
 FUS-MAS : 1-1

## Participation marocaine au festival "Capitale du sport" de Quba

Une délégation marocaine a pris part au festival "Capitale du sport", qui s'est déroulé du 18 au 24 novembre à Quba, ville du nord-est de l'Azerbaïdjan.

La participation marocaine à ce festival, dédié à plusieurs sports, à des jeux intellectuels et à d'autres activités culturelles, a été principalement axée sur la gymnastique.

"Nous sommes très heureux de participer à cet événement qui n'est pas dédié uniquement aux sports, mais représente une célébration de l'art, de la culture et de l'amitié, surtout pour nos participants juniors", a déclaré à la MAP Mehdi Chkarat, du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, qui conduisait la délégation marocaine.

Le Maroc est le seul pays invité à ce festival, aux côtés de la Turquie, a indiqué M. Chkarat, ajoutant que l'âge des participants oscille entre 13 et 15 ans.

Cette participation est l'occasion pour les jeunes Marocains d'améliorer leurs compétences et de créer des liens solides avec nos amis azerbaïdjanais", a-t-il relevé.

La délégation marocaine a été reçue, lundi à Bakou, par le ministre azerbaïdjanais de la Jeunesse et des Sports, Farid Gayibov, et la vice-ministre azerbaïdjanaise de la Jeunesse et des Sports, Mariana Vasileva.

Ce festival vise notamment à "créer des ponts entre des jeunes de différents horizons et à améliorer la communication entre les athlètes", a déclaré M. Gayibov, également président de l'European Gymnastics.

Le choix de la "Capitale sportive" de l'Azerbaïdjan a été approuvé pour la première fois le 14 septembre 2023 par décision du Collège du ministère de la Jeunesse et des Sports de la République d'Azerbaïdjan. Cette initiative a pour objectif de développer l'intérêt pour le sport dans les régions et de promouvoir un mode de vie sain.

Quba a été choisie "Capitale du sport" pour 2024 et Qabala pour 2025.

## Florentino Pérez charge l'UEFA et la FIFA et réaffirme son soutien à la Super Ligue

Le président du Real Madrid, Florentino Pérez a chargé dimanche avec véhémence les instances du football professionnel, l'UEFA et la Fifa, et réaffirmé son soutien à la Super Ligue, projet de compétition censé venir concurrencer la Ligue des champions.

Dans un discours de près d'une heure et demie en ouverture de l'Assemblée générale du géant espagnol, l'emblématique président madrilène a accusé directement l'UEFA et la Fifa de privilégier l'argent au spectacle.

"La Fifa a augmenté le nombre de tréves internationales et l'UEFA a augmenté le nombre de matches dans ses tournois existants", a accusé le dirigeant avec dans le viseur, la Coupe du monde des clubs, projet porté par l'instance mondiale.

"Il y a dix ans, elle (l'UEFA, Ndlr) organisait 488 matches, aujourd'hui elle en organise 760, et tout cela pour gagner plus d'argent. Ils ne se soucient pas des joueurs. Ils ne pensent pas que le sport doit être durable", a-t-il déclaré.

L'homme d'affaires espagnol juge les deux entités responsables de l'augmentation des blessures dans les grands championnats.

"Cette saison, nous pourrions jouer jusqu'à 82 matches ! Il y a 63% de matches supplémentaires organisés par l'UEFA et la Fifa : de 22 à 36. Il y a déjà eu neuf ruptures du ligament croisé cette saison, soit autant que pendant toute la saison dernière. Les spécialistes pointent du doigt la fatigue comme principale cause. De plus, les matches sont de plus en plus tardifs, ce qui empêche les joueurs de se reposer", a-t-il pesté devant plus d'un millier de "socio".

Florentino Pérez a également jugé "injuste" le nouveau format de la Ligue des champions, "avec plus de matches, mais moins de valeur", estimant que la valeur de chaque match avait

"chuté de près de 30%" et que la solution était la création de la Super Ligue, censée concurrencer la Ligue des champions et "redonner sa grandeur au football".

"La proposition de la Super Ligue d'offrir le football gratuitement... Oui, c'est innovant ! Aujourd'hui, je suis plus optimiste que jamais. L'arrêt de la Cour européenne, qui est historique et sera étudié dans les universités, a mis fin au monopole de l'UEFA. Nous n'avons jamais dit que ce serait facile. Cela a été titanesque, avec des pressions et des menaces", a-t-il révélé avant d'être coupé par les applaudissements.

"Je dis depuis longtemps que le football est gravement malade. Il n'a jamais été dans une situation aussi délicate. Tous les championnats souffrent", a-t-il ajouté, en donnant l'exemple de la Ligue 1, passée "d'un milliard d'euros à à peine 500 millions de droits télévisés".

## Ligue des champions

Ci-dessous le programme des matches de la 5<sup>ème</sup> journée de la Ligue des champions prévue ce soir :

### Mercredi à 18h45

Sturm Graz (AUT) - Gérone (ESP)  
 Étoile rouge de Belgrade (SRB) - VfB Stuttgart (GER)

### Mercredi à 21h00

Bologne (ITA) - Lille (FRA)  
 Dinamo Zagreb (CRO) - Borussia Dortmund (GER)  
 PSV Eindhoven (NED) - Shakhtar Donetsk (UKR)  
 Aston Villa (ENG) - Juventus Turin (ITA)  
 Celtic Glasgow (SCO) - Club Bruges (BEL)  
 Liverpool (ENG) - Real Madrid (ESP)

## Coupe de la CAF Epreuve angolaise pour la RSB



La RSB affrontera ce soir à partir de 20 heures au stade municipal de Berkane, le club angolais de CD Luanda Sul pour le compte de la première journée du groupe B de la Coupe de la Confédération CAF.

Les Berkanis, finalistes malheureux de la dernière édition de cette compétition face au Zamalek d'Égypte, disposent de tous les atouts afin de sortir vainqueurs de ce match, à savoir un public acquis à leur cause et un moral au beau fixe.

Le club de l'Oriental évoluera dans ce groupe aux côtés également du Stade Malien et de Stellenbosch d'Afrique du Sud.

A noter qu'en Ligue des champions, le stade Larbi Zaouli devait abriter hier le choc Raja-ASFAR, match comptant pour la première journée du groupe B, au moment où l'autre rencontre de cette poule devait opposer Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud à l'AS.Maniema de la République démocratique du Congo.

## Face au surtourisme, Pompéi limite le nombre de visiteurs

Le célèbre site archéologique de Pompéi, près de Naples, a lancé vendredi un billet d'entrée nominatif et imposé un nombre maximum de 20.000 visites par jour, pour lutter contre le surtourisme à l'instar d'autres sites italiens.

"Nous voulons garantir à tous les visiteurs une expérience de qualité, qui ne devrait jamais être celle du tourisme de masse", explique à l'AFP le directeur du site italien Gabriel Zuchtriegel à l'ouverture des portes, invoquant des raisons "de sécurité, que ce soit des visiteurs ou du personnel, mais aussi de protection de ce patrimoine" unique.

"Le billet étant nominatif, il est impossible de revendre les billets achetés antérieurement", ajoute-t-il.

Le plein tarif pour visiter le site classé au patrimoine de l'Unesco est de 22 euros. Une fois passés les contrôles d'identité, les touristes peuvent déambuler émerveillés entre l'amphithéâtre, les maisons et les rues à l'état de conservation exceptionnel, surplombés par le Vésuve dont l'éruption a enseveli la ville en l'an 79.

En cette matinée de novembre, ils jouissent d'un calme idéal pour déambuler dans les ruines romaines et ne risquent pas de dépasser la limite instaurée.

Au retour de la haute saison estivale en revanche, "pour les gens qui

ont déjà réservé leurs billets d'avion à l'avance et qui sont en groupe ou avec un tour-opérateur, ça risque d'être compliqué", anticipe Dominique Gilbert, touriste nancéien.

Qu'ils aient eu connaissance ou non de la nouvelle réglementation, les visiteurs mesurent l'importance de la préservation du site.

"C'est une bonne idée", estime ainsi Jan Kubec, venu de République tchèque. "Le surtourisme est un problème mondial et s'il y a trop de monde pour visiter un endroit, il pourrait ne plus être accessible pour les générations futures."

La direction du site a indiqué vouloir expérimenter la mesure après que Pompéi, qui a accueilli en 2023 plus de 4 millions de visiteurs, a connu des journées à l'affluence particulièrement élevée. Une fréquentation qui pourrait battre un nouveau record cette année puisqu'entre janvier et octobre, Pompéi a déjà accueilli 3,84 millions de personnes, dont 36.000 un dimanche où l'entrée était gratuite.

Le plafond de 20.000 entrées par jour (15.000 le matin et 5.000 l'après-midi du 1er avril au 31 octobre) pourrait toutefois être réajusté. "Nous avons lancé un projet en interne qui prévoit l'ouverture de toutes les ruelles, de toutes les rues de Pompéi qui sont encore fermées dans plusieurs



quartiers", détaille Gabriel Zuchtriegel, qui espère ainsi mieux répartir les flux de visiteurs.

A la beauté de la cité ensevelie s'ajoute l'émotion face aux corps pétrifiés des victimes de l'éruption.

La cendre volcanique crachée il y a près de 2.000 ans par le Vésuve s'est sédimentée sur la plupart des monuments et habitations, ce qui a permis

de les préserver en grande partie. Pompéi s'étend sur une superficie d'environ 22 hectares, dont un tiers est encore inexploré.

La fréquentation touristique a explosé dans le monde après la pandémie de Covid-19, et d'autres sites touristiques italiens ont adopté récemment des mesures pour lutter contre le surtourisme. Venise a ainsi instauré au

printemps une entrée payante pour les jours de grande affluence.

L'Italie est la quatrième destination touristique mondiale, avec 57,2 millions de touristes étrangers accueillis l'an dernier, selon l'Organisation mondiale du tourisme. Et nombre d'entre eux se concentrent sur les mêmes sites, de Venise à Naples en passant par Rome et Florence.

### Recettes

## Cuisses de poulet rôties à l'oignon



#### Ingrédients :

4 oignons, pelés et coupés en quartiers

60 ml (¼ tasse) d'huile d'olive

4 cuisses de poulet avec la peau

8 gousses d'ail non pelées

45 ml (3 c. à soupe) de coriandre ciselée

1 lime, pour le jus

10 ml (2 c. à thé) de poivre noir, concassé

30 ml (2 c. à soupe) de miel

#### Préparation :

Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 200 °C (400 °F).

Dans une grande poêle à feu

moyen-élevé, dorer les oignons dans 30 ml (2 c. à soupe) de l'huile. Réserver.

Dans un grand plat de cuisson, mélanger les cuisses de poulet avec les oignons et le reste des ingrédients à l'exception du miel. Saler. Badigeonner les cuisses avec le miel.

Cuire au four 1 heure ou jusqu'à ce que la chair du poulet se détache facilement de l'os en arrosant les cuisses avec le jus de cuisson à mi-cuisson. Servir avec le ketchup à l'ananas et aux poivrons (voir recette) et un légume vert, comme une tombée d'épinards.

## Le monde sportif s'empare du pas de danse de Donald Trump

Un déhanché robotique les poings serrés: depuis quelques jours, les imitations du pas de danse du président élu Donald Trump se multiplient sur les terrains de sport américains.

Entre soutien affirmé et phénomène viral, le monde du sport, qui comptait peu de représentants dans la campagne de Donald Trump, s'est emparé des pas de danse utilisés en meeting par le républicain âgé de 78 ans.

Acclamé samedi à New York par le Madison Square Garden lors de la soirée de l'UFC, dont il est un habitué, Donald Trump a eu la bonne surprise de voir la vedette des poids lourds du MMA Jon Jones célébrer sa victoire contre Stipe Miocic par la "danse Trump", avant de remercier au micro le président élu pour "sa présence", et d'être longuement félicité par le politicien.

Lundi, la star du "soccer" Christian Pulisic a célébré son premier but contre la Jamaïque (succès 4-2 des États-Unis) de la même façon, brièvement suivi par quelques coéquipiers.

La danse, devenue virale, a été empruntée ces derniers jours par des sportifs universitaires mais aussi sur plusieurs terrains de NFL.

Le joueur des San Francisco 49ers Nick Bosa - qui s'était attiré des cri-

tiques pour avoir surgi derrière un coéquipier en pleine interview télévisée avec une casquette "MAGA" ("Make America Great Again") - a été l'un des premiers à célébrer le 10 novembre une action réussie avec le désormais célèbre déhanché.

"Les gars voulaient que je le fasse (...) c'était marrant", avait-il expliqué au San Francisco Chronicle.

Brock Bowers, des Las Vegas Raiders, a lui célébré dimanche un touchdown avec la danse lors de la défaite des

siens face aux Miami Dolphins.

"J'ai regardé les combats de l'UFC, j'ai vu Jon Jones le faire et j'ai trouvé ça cool", a-t-il expliqué.

La "danse Trump" a même pénétré les greens de golf professionnel, le sport favori et ardemment pratiqué par Donald Trump: la Britannique Charley Hull en a esquissé le mouvement en plaisantant lors de son duel face à l'Américaine Nelly Korda au tournoi LPGA ANNIKA à Belleair (Floride).

